

Michel Rodigneaux

Victor Hugues

L'ambition d'entrer dans l'Histoire
1762-1826

Préface de Patrick Villiers



Éditions SPM





Victor Hugues
L'ambition d'entrer dans l'Histoire
1762-1826

DU MÊME AUTEUR

La guerre de course en Guadeloupe ou Alger sous les tropiques, Paris, L'Harmattan, 2006.

Le goût du lait sauvage, Paris, L'Harmattan, 2011.

Le journal de bord du capitaine corsaire Pierre Castex, à paraître.

Le mutant qui cherchait sa couleur, à paraître.

Ouvrage publié avec le concours du
Conseil départemental de la Guadeloupe



Illustration de couverture :
Gravure attribuée à Paul Alphonse Viry ; XIX^e siècle.
Musée de Versailles

Michel Rodigneaux

Victor Hugues

L'ambition d'entrer dans l'Histoire

1762-1826

Avant-propos de Bernadette et Philippe Rossignol

Préface de Patrick Villiers



Cent-unième volume de la collection Kronos
fondée et dirigée par Eric Ledru

SPM
2017



© SPM, 2017
Kronos n° 101
ISSN : 1148-7933
ISBN : 978-2-917232-61-3

Editions SPM 16, rue des Écoles 75005 Paris
Tél. : 06 86 95 37 06
courriel : Lettrage@free.fr - site : www.editions-spm.fr

DIFFUSION – DISTRIBUTION : L'Harmattan
5-7 rue de l'École-Polytechnique 75005 Paris
Tél. : 01 40 46 79 20 – télécopie : 01 43 25 82 03
– site : www.harmattan.fr



*Pour Mathilde Carlyle-Budon, qui, durant toute sa vie,
ne jura que par « les deux Victor »
(Victor Hugues et Victor Schoelcher).*

Pour Anita et Christian Budon.

À José Nangis et à Daniel Edouard.



AVANT-PROPOS

Voilà enfin cette biographie tant attendue sur laquelle Michel Rodigneaux travaillait depuis des années, au moins depuis 2011, et dont avons suivi avec intérêt la genèse. Certains ne croyaient pas qu'il en viendrait à bout mais nous avons eu toujours confiance en sa ténacité et sa persévérance.

L'introduction résume le cheminement et le caractère du personnage et met en appétit mais permet aussi à chaque lecteur d'aller directement aux périodes de sa vie qui l'intéressent davantage, servant de boussole dans ce livre aussi foisonnant et riche que les facettes de l'homme et les volte-face de l'histoire où il a joué un rôle important et jusqu'à ce jour en partie méconnu.

La multiplicité des sources consultées permet de découvrir l'ambivalence de son caractère dont certains de ses contemporains ne voyaient qu'un côté, comme d'ailleurs nos propres contemporains, tant le personnage peut être encore de nos jours vilipendé ou porté aux nues. L'auteur s'est attaché à faire une biographie la plus complète et véridique possible en reprenant ou résumant les documents qui reconstituent l'environnement historique.

Les longs développements sur Marseille, Saint-Domingue, Rochefort, la Guadeloupe, la Guyane, à l'époque où Victor Hugues y vivait et les nombreuses digressions sur les personnages de l'entourage et les faits annexes constituent une grande fresque de l'époque traversée. On ne peut qu'être admiratif envers le travail fait et reconnaissant de cette mise en valeur d'une personnalité importante de l'histoire de France et des îles et territoires de l'outre-mer atlantique.

Bernadette et Philippe Rossignol
Généalogie et Histoire de la Caraïbe



PRÉFACE

Monsieur Michel Rodigneaux n'est pas au sens strict du terme un « pur historien » mais par sa carrière et par sa compétence juridique reconnue, il connaît et domine parfaitement l'histoire de la Guadeloupe et les Caraïbes comme l'avait montré son remarquable ouvrage *La guerre de course en Guadeloupe XVIII^e-XIX^e siècle, Alger sous les tropiques*. Il y évoquait déjà la forte personnalité de Victor Hugues. Après avoir chassé les Anglais de la Guadeloupe le 22 juillet 1794, Victor Hugues s'adressait au Comité de Salut Public « *Je déclare au Comité de Salut Public qu'ayant passé vingt ans dans les colonies et ayant été possesseur de nègres, j'avais toujours redouté qu'on leur donna la liberté mais je dois à la vérité de déclarer en mon âme et conscience qu'ils en sont dignes par la conduite qu'ils ont tenues* ». Chargé de ramener la Guadeloupe dans la République et de mettre en place le décret du 16 pluviôse an II abolissant l'esclavage Victor Hugues engage massivement dans son armée les nouveaux citoyens et à la fin de 1794 l'île est libérée. Sa traque impitoyable de ceux qu'il soupçonne d'être royalistes fait passer la population blanche de 9 371 en 1790 à 1 092 individus en 1795 dont 255 hommes seulement mais réquisitionnant les 600 plantations abandonnées, il y remet le plus souvent de force les cultivateurs noirs ou mulâtres. Dès 1792, les autorités de la Guadeloupe avaient supprimé toutes les restrictions contre l'emploi des gens de couleur sur les caboteurs et les corsaires. Victor Hugues va massivement utiliser la guerre de course pour assurer le ravitaillement de l'île et lutter contre les Anglais. La Guadeloupe devient alors véritablement Alger sous les tropiques et pendant près de quatre ans, Victor Hugues en est le maître. On passe de deux corsaires armés par les particuliers en 1794 à 114 en l'an VI. Vilipendé par les uns, porté au pinacle par les autres, cité dans des centaines de références, Victor Hugues n'avait jamais fait l'objet d'une véritable biographie.

Reprenant une partie des pistes évoquées par Anne Pérotin-Dumon dans son ouvrage monumental *La ville aux Iles, la ville dans*

*l'île*¹, Michel Rodigneaux les a ô combien élargies et approfondies. Par l'étendue des sources consultées, on peut affirmer que l'auteur a cherché à étudier tous les aspects de ce personnage hors du commun qui n'a pas laissé indifférent, ses contemporains, et c'est le moins que l'on puisse dire. Comment cet homme né à Marseille en 1762 devient il l'un des conventionnels les plus maudits de son temps pour mourir à Cayenne en 1826 en « Guyane, la colonie la plus mal aimée des Français. »

Dans cette biographie, Michel Rodigneaux s'attache d'abord à retrouver l'itinéraire de Victor Hugues de sa petite enfance à son adolescence. Né en 1762 d'un père perruquier devenu quincailler, Victor Hugues a reçu néanmoins une éducation certaine qui lui permet passer de mousse à dix ans à capitaine à vingt-quatre ans. Son mauvais caractère le fait envoyer chez son oncle à Jacmel à Saint-Domingue à l'âge de 15 ans. Il y découvre le monde des petits blancs et des Libres de couleur mais surtout il navigue sur différents caboteurs devenant pilote côtier puis capitaine tout en entrant en maçonnerie à Port-au-Prince. Il devient alors commerçant en haute mer. Les sources manquent sur la jeunesse de Victor Hugues. Michel Rodigneaux s'appuie alors sur les quelques éléments autobiographiques qu'il a retrouvé dans différentes lettres de Victor Hugues, et met à profit sa connaissance de la société coloniale de l'ancien régime pour nous dresser la cadre de la vie antillaise du futur conventionnel.

C'est à Saint-Domingue à partir de 1789 que Victor Hugues prend connaissance des idées révolutionnaires. Il rentre alors en France à bord du vaisseau le *Léopard* mais revient à Saint-Domingue en 1791 où on le retrouve du côté des petits Blancs révolutionnaires, farouchement opposés aux Hommes de couleur. Aux cours des émeutes où ses possessions sont brûlées, Victor se lance dans la politique coloniale comme imprimeur puis rédacteur d'une gazette. Rentré en France en 1792, il se rend à Paris où il adhère finalement aux idées jacobines. Cette analyse souvent longue du parcours de Victor Hugues se révèle cependant indispensable pour comprendre son parcours ultérieur. C'est sa connaissance des colons de Saint-Domingue qui pousse Victor Hugues à dénoncer à Dalbarade les colons qui veulent vendre Saint-Domingue aux Britanniques mais surtout à témoigner contre Blanchelande dont il va obtenir la condamnation à mort. Devenu ami de Fouquier-Tinville, Hugues se révèle un implacable dénonciateur, ce qui lui vaut d'être nommé accusateur public à Rochefort puis à Brest.

1. Anne Pérotin-Dumon, *La ville aux Iles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2000, 990 p.

C'est de ce port où il bénéficie du soutien du contre-amiral Martin qu'il se propose pour aller appliquer le décret abolissant l'esclavage.

De cette analyse minutieuse de la jeunesse puis de son engagement dans la révolution, il ressort que rien ne le prédisposait à son rôle à la tête de la Guadeloupe. Par bien des points son action a sauvé la Guadeloupe de l'occupation anglaise et permis l'adoption d'un certain nombre d'idées révolutionnaires dont l'abolition de l'esclavage. En autorisant les corsaires français à attaquer le commerce américain qui sous le prétexte souvent fallacieux du pavillon neutre s'était substitué au pavillon français, Victor Hugues est certes un des éléments déclencheurs de la « Quasi War » contre les jeunes États-Unis mais sa personnalité et son rôle ne doivent pas être réduits à cette seule époque. Son action en Guyane, trop souvent oubliée, est tout aussi passionnante.

Par la qualité de ses recherches mais aussi par la qualité de son écriture, Monsieur Michel Rodigneaux nous offre une bibliographie qui manquait et qui fera date dans l'histoire de la Caraïbe car au delà de cette biographie Michel Rodigneaux nous propose une passionnante histoire des Antilles-Guyane, histoire qui éclaire bien des événements d'aujourd'hui.

Patrick Villiers

Professeur émérite en histoire moderne



REMERCIEMENTS

J'exprime mes très vifs remerciements au Conseil départemental de la Guadeloupe qui a subventionné la publication de ce livre. En particulier, Madame Josette Borel-Lincertin, sa présidente. Madame Brigitte Rodes, présidente de la Commission des Affaires Culturelles et du Patrimoine. M. Henri Laventure, directeur général des Services. Madame Odile Broussillon, directrice générale adjointe de l'Éducation, de la Culture et du Sport, et Madame Dominique Ogoli-Socin, directrice des Affaires Culturelles et du Patrimoine.

J'assure aussi de ma reconnaissance M. le professeur émérite Patrick Villiers, qui a bien voulu préfacer cet ouvrage.

C'est Hélène Servant, ancienne directrice des Archives de la Guadeloupe, qui m'avait persuadé qu'une biographie de Victor Hugues constituerait la suite logique de mon ouvrage sur la guerre de course en Guadeloupe aux XVIII^e et XIX^e siècles. Mais une telle démarche ne peut se mener en solitaire. Il convient, en premier lieu, de s'imprégner des travaux de chercheurs afin de cerner l'individu que l'on tente d'étudier. Puis parcourir une multitude de documents manuscrits ou imprimés avec l'espoir de découvrir les aspects méconnus de celui-ci. Et, plus l'on avance, plus il faut creuser encore. Alors quelle chance lorsque l'on rencontre des personnes généreuses — non avares de leur savoir — qui vous conseillent, vous envoient des trouvailles ou des références nouvelles, facilitant grandement votre quête !

Michel Bourlier a entrebaillé la porte en me communiquant le résultat de son immense travail sur les grandes familles stéphanoises du XVIII^e siècle opérant dans la fonderie et le négoce à Saint-Étienne — les Fodrin, Royet, Fromage, Picon, Girard dont il est, comme Victor Hugues, l'un des descendants ; je lui dis ma profonde gratitude. Car, sans ses papiers inédits, je n'aurais jamais pu entrer dans l'univers des Hugues de la Canebière, et des Fodrin de Saint-Étienne. Je dis aussi toute ma gratitude à Philippe Pouzols Napoléon, à Alain

Gaillard, à Pierre Baudrier, Pierre Bardin, au contre-amiral Jacques Petit, à Sylvain Sankalé, à Tugdual de Langlais, à Georges Othily, et à Bernadette et Philippe Rossignol qui, en plus de leur soutien constant, ont relu le manuscrit final.

Je remercie également Dominique Gascoin, Jean-Louis Paihès du département de la recherche bibliographique de la Bibliothèque nationale de France, Sylvie Bourel, conservateur du Fonds Maçonique à la Bibliothèque nationale de France; Angélique Bouzanne et Frédéric Besnard du Service Historique de la Défense (Marine); Géraldine Gall, Cécile Grignard, Claude Floréal Herrera, conservateur du Patrimoine aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône; H. Le Burel, chargé d'études aux Archives départementales du Finistère. Tous, par la chaleur de leur accueil et leur intérêt pour le sujet, m'ont permis de consulter facilement les documents d'archives dont j'avais besoin.

Je dois beaucoup à Marie-Hélène Scheffer-Figerou, à Loïc Lequesne qui a mis au point la maquette initiale, ainsi qu'à Pierre Reinette. Merci à Daniella Jeffry qui m'a évité des erreurs dans l'interprétation de textes rédigés en anglais. Merci à Christiane Nesty, à Sainte-Croix Lacour; à M^{me} Roger Fortuné et à son fils Denys, tous deux maintenant décédés; à Dorothy Cruishank, à Jean-Claude Dournaux, à Jacqueline Martin, à Paule Hu-Yen-Tack, et à Marie-Line Myrta.

Enfin, mes pensées vont à mon épouse pour la patience dont elle a fait preuve pendant cet exercice qui aura duré six ans, au cours desquels j'ai effectué des recherches à Saint-Martin (partie hollandaise), à Carthagène, à Panama, à Paris, à Brest, à Quimper, à Nantes, à Bordeaux, à Aix-en-Provence, à Marseille, à Lisbonne, à Londres et à Washington.

INTRODUCTION

« Pourquoi lisons-nous, sinon dans l'espoir d'une beauté mise à nu, d'une vie plus dense, et d'un coup de sonde dans son mystère le plus profond¹ ? »

« Que serait l'Histoire si elle ne peignait jamais que des surfaces sans pénétrer à l'intérieur des hommes qui ont joué un rôle, et sans dévoiler les ressorts qui les ont fait mouvoir² ? »

« L'histoire ne doit pas se laisser envahir par l'émotion mais dégager la relation au passé de son enveloppe sentimentale. » CHRISTOPHE PROCHASSON, *L'Empire des émotions*, Paris, 2008.

Le sort a voulu que Jean-Baptiste Victor Hugues, l'un des conventionnels les plus maudits de son temps, finisse ses jours en Guyane, la colonie la plus mal aimée des Français. Né à Marseille en 1762 dans une famille de commerçants aisés, il est mort riche à Cayenne en 1826, entouré de ses filles et gendres, les seuls à pouvoir supporter ses méchancetés, médisances ou sautes d'humeur. Mais, que l'on ne s'y trompe pas : son cadavre bouge encore. Tel un spectre à l'accent provençal, il agace, indigné et terrifie au point que parler de lui sans s'ériger en procureur relève d'un véritable défi. Quand, après la publication d'un ouvrage³ racontant la guerre maritime qu'il mena contre les Anglais et les Américains, j'entrepris de rédiger cet essai biographique, une amie créole, profondément outrée, me suggéra « d'aller aux enfers afin d'y trouver, parmi ses restes noircis, la documentation dont j'aurais besoin ». Les Guadeloupéens d'origine européenne sont nombreux en effet à exécrer celui que les plus polis traitent de « tyran doublé d'un affairiste ». Bref ! Hugues, à leurs yeux, aura été l'incarnation absolue du mal. Chez les descendants d'Africains déportés, il n'est pas mieux servi ; là, on le considère comme le « scélérat » qui a rétabli à Cayenne l'esclavage aboli auparavant par lui-même à Pointe-à-Pitre. Cependant, suffit-il de blâmer les turpitudes d'un individu pour prétendre tout dire de lui ? Absolument, non !

Du Sault⁴, le premier, a fait connaître au grand public comment Hugues fut choisi, en 1794, afin d'exécuter une mission qu'il qualifia de « scabreuse » — la proclamation de l'abolition de l'esclavage dans les îles du Vent et le maintien des colonies antillaises sous la domination française. « Grâce à cette [démarche hardie], les Français lui doivent d'avoir recouvré l'île considérable de la Guadeloupe ». Tout en regrettant le peu de considération dont a joui « cet homme remarquable de la Révolution, [mais] fait d'un ensemble de choses désagréables⁵ », l'auteur rappelle combien Hugues s'était enrichi au cours de sa mission. Et d'ajouter qu'il aurait été néanmoins porté aux nues si la « frénésie » des Jacobins avait duré plus longtemps, mais « leur règne étant passé, sa conduite [...] est vouée à l'exécration du genre humain. » Depuis cette malédiction lancée en 1798, plus de mille deux cents ouvrages ou articles en plusieurs langues⁶ se sont chargés de la propager. Et, dans ce foisonnement de textes, se trouvent seulement deux biographies⁷ et cinq notices⁸, toutes plus ou moins sommaires, comme si leurs auteurs n'avaient pas souhaité trop dissenter sur un monstre idéal. Heureusement, les recherches généalogiques⁹ sont venues révéler ses origines familiales et sa descendance aux Antilles. Mais, afin que l'Histoire y trouve un peu plus son compte, il restait à effectuer un coup de sonde dans les nombreux recoins du personnage dont la légende et le romantisme s'étaient emparés, faute d'études approfondies.

En reconstituant son parcours, on s'aperçoit que Victor Hugues a vécu aux colonies pendant quarante-deux ans, soit environ les deux tiers de sa vie. Or, à part son engagement politique au début de la Révolution à Saint-Domingue, et sa vie d'homme public à Rochefort, à Brest, en Guadeloupe et en Guyane, on ne sait quasiment rien sur ses activités de marin aux Antilles, de négociant au Port-au-Prince ou de voyageur de commerce, et encore moins sur sa participation à la guerre d'Amérique. De même que, s'agissant des périodes où il a vécu en France, beaucoup d'éléments sont méconnus : notamment le milieu social de ses parents, sa petite enfance, son adolescence, son niveau d'instruction, l'étendue de sa fortune, sa tentative d'installation à Marseille en 1811, et ses menées d'agent secret allant au rapport chez Fouché ou chez Talleyrand, rue Saint-Florentin à Paris, avant que ce dernier ne le fasse nommer commissaire du roi à la démarcation des limites entre la Guyane française et le Brésil.

Quelle était son apparence physique ? Un tableau, attribué à David, aurait peut-être permis d'en avoir une idée exacte, mais malheureuse-

ment il a été détruit, dans des conditions assez comiques, par l'une de ses descendantes. Cela mérite d'être raconté. Un jour, l'œuvre, accrochée dans une habitation¹⁰ en Martinique, avait failli, en tombant, rompre le cou de la maîtresse de maison pendant sa sieste; furieuse, celle-ci fit jeter aussitôt à la mer « l'effigie d'un individu qui, non content de guillotiner des gens de son vivant, voulait continuer à leur couper la gorge¹¹ ». Lacour rapporte que les Anglais aux Antilles, irrités par ses propos cyniques à leur égard, avaient fait fabriquer des pots de chambre, introuvables aujourd'hui, dont le fond s'ornait d'un portrait assez fidèle d'Hugues. Un dessin à la plume de Viry¹² montre sa silhouette lors de la capitulation des troupes anglaises devant le corps expéditionnaire qu'il commandait, en mai 1794, sur la place de l'église de Pointe-à-Pitre. On l'aperçoit de manière tout aussi vague sur deux autres gravures¹³ anonymes. Il apparaît également (de profil, en tenue d'officier révolutionnaire tenant une longue-vue parmi des corsaires) sur un magnifique timbre-poste très rare, édité en 1935 à l'occasion du tricentenaire de la Guadeloupe française¹⁴. On se fait une idée de son visage grâce à un buste en marbre exécuté par le sculpteur italien Giuseppe Ceracci — celui-là même qui, avec Demenville et Arena, fut compromis dans la conspiration de *la machine infernale* pour assassiner Bonaparte dans la rue Saint-Nicaise en décembre 1800 —, et au dessin reproduit en couverture du présent ouvrage.

Les témoignages écrits ne sont pas tous concordants. Ainsi, Sainte-Croix de La Roncière soutient qu'en 1794, Hugues, « déjà chauve », avait le visage grêlé de petite vérole, un buste et des bras « disproportionnés par rapport à ses petites jambes ». La même année — peu avant son embarquement pour la Guadeloupe en 1794 — un passeport délivré à Rochefort indique qu'il mesure cinq pieds deux pouces (1,68 m); ses cheveux et sourcils sont châains; il a un visage ovale, des yeux gris, un gros nez, une grande bouche et un menton fourchu. Cette description met en doute, faute d'allusion sur le document à une quelconque infirmité, l'assertion tenace selon laquelle Hugues aurait été amputé d'une main à la suite d'une rixe à Saint-Domingue¹⁵. Pitou ne mentionne pas ce handicap; il relève plutôt « sa taille ordinaire et trapue », sa tête couverte de cheveux noirs et plats « qui se hérissent comme les serpents d'Euménides » au-dessus d'une figure laide et plombée, garnie d'yeux noirs, de grosses lèvres, d'un front sillonné de rides et de sourcils bronzés¹⁶. Cette description correspond *grosso modo* au visage ressortant de l'œuvre de Ceracci. Le capitaine de vaisseau Bonnefoux¹⁷ qui, comme Barbé-Marbois et Pitou, a rencontré Hugues

en Guyane, dit « qu'il était de taille moyenne mais fort et trapu ; son encolure était énorme ; sa tête, large et carrée, était couverte d'une forêt de cheveux ; il avait le regard menaçant, la parole brève et acerbe, la voix grondante, et un accent provençal d'une rudesse extraordinaire ». Un jugement du Conseil de guerre de la 1^{re} division militaire, devant lequel il comparut en 1810, indique une taille de 1,73 m, des cheveux brun grisonnant, des yeux bruns, un gros nez, une petite bouche, et un menton rond qui ornent « un visage ovale et plein, marqué de petite vérole ». Probablement parce que Marie Victoire Pétronille Hugues, sa nièce, était une sang-mêlé de Saint-Domingue, James en a déduit — à tort — que Victor Hugues était aussi un mulâtre¹⁸. Michener, sans indiquer ses sources, le laisse entendre également¹⁹. Avec d'autres²⁰, cette supposition a entretenu la légende d'un homme aux origines pour le moins douteuses, avant d'inspirer positivement Alejo Carpentier²¹ dans la « fabrication » du héros flamboyant que l'on sait, apportant le palladium à des Africains captifs aux Antilles, en même temps qu'une guillotine destinée aux colons contre-révolutionnaires.

Que dire sur sa carrière, sinon qu'il fut mousse à dix ans et capitaine à vingt-quatre. Ensuite, il a été commerçant en haute mer, boulanger du roi, agitateur politique, imprimeur, compilateur, dit-on, de rapsodies, rédacteur d'une gazette à Saint-Domingue ; puis jacobin à Paris, accusateur public à Rochefort et à Brest ; commissaire de la Convention en Guadeloupe tout en étant armateur en course et prêteur sur gage ; fidèle de Bonaparte puis de Napoléon, gouverneur, général de brigade, planteur et négociant en Guyane ; enfin diplomate et royaliste à la fin de sa vie. En résumé, cet homme aux mille facettes, auquel on a reproché de changer d'idée comme de chemise, aura exercé plusieurs métiers, adopté toutes les postures idéologiques, servi tous les pouvoirs avec la même foi aveugle : celle du nouveau converti. Doué d'un sens aigu de l'observation, de l'analyse et de l'organisation, il s'est passionné, en plus des choses de la mer, pour les fortifications, la botanique, la technologie et, bien sûr, la politique. On découvre qu'il a lu des ouvrages ayant trait aux sciences de la nature et de la vie ; il a parcouru aussi ceux qui ont diffusé la philosophie des Lumières, les écrits de Robespierre et de Babeuf, ceux de Jacques Roux²² en particulier dont il partagea la doctrine — certes pour peu de temps —, en vilipendant l'argent, les « commerçants apatrides » et les « agioteurs ». Il a lu aussi des traductions de textes traitant de l'histoire du Royaume-Uni et de la Russie. Faute d'atténuer un *ego* démesuré, son initiation à la franc-maçonnerie a sans doute contribué à structurer sa réflexion. Pour autant, les idéaux

de la maçonnerie — basés sur la liberté, la tolérance, la lutte contre les préjugés et la croyance que l'homme en général est toujours perfectible — ne semblent pas avoir beaucoup influencé ses actes. Mais peut-on lui en faire le reproche puisque, au XVIII^e siècle, ceux-là mêmes qui introduisirent les constitutions d'Anderson²³ dans les îles d'Amérique et la patente Morin à Saint-Domingue, jugeaient leurs principes inapplicables aux populations non européennes. En tout cas, d'un point de vue éthique, Hugues nous paraît, contrairement à la vulgate habituelle, beaucoup plus proche de Danton et de Talleyrand que de Robespierre, avec lequel il a finalement peu de points communs.

De 1789 à 1792, activiste à la municipalité du Port-au-Prince et à l'assemblée provinciale de l'Ouest, il se fait remarquer par ses libelles et ses propos violents contre les gouverneurs Peynier et Blanchelande. Menacé de mort, il est contraint de s'exiler en France où, dès son arrivée, il va dénoncer aux Montagnards les complots tramés à Londres par des planteurs domingois. Son « emportement patriotique » et des soutiens bien placés dans les sphères du nouveau pouvoir à Paris le mettent alors en lumière, donnant ainsi à son cursus public, dans le souffle terrible de la Révolution, une tournure décisive. Certes, une autobiographie aurait peut-être aidé à suivre tout son parcours et à défaire le corset de l'anathème, mais, au lieu d'attendre ses vieux jours pour relater entièrement sa carrière — est-ce une répugnance à fabriquer son passé? — Hugues choisit de se raconter dans l'Histoire à la manière du Petit Poucet laissant tomber, un à un derrière lui, des cailloux, sans pour autant tout dévoiler de ce passé. S'entourer de zones d'ombre, brouiller quelquefois les pistes, ériger des pare-feu autour de lui, faire allusion à des protecteurs influents sont chez lui une manie. Notre homme est persuadé que tout ce qui entretient le doute finit par embellir une réputation malmenée. Quoi qu'il en soit, aussitôt nommé au tribunal révolutionnaire de Rochefort en 1793, Hugues prend soin de jalonner sa correspondance officielle — et celle écrite ensuite en Guadeloupe et en Guyane — de remarques personnelles, souvent hors sujet, mais qui renseignent le chercheur. Encore faut-il être prudent avant de les prendre toutes au pied de la lettre car les faits sont noyés parfois dans le merveilleux. Quand ce n'est pas pour contredire des rumeurs déplaisantes sur sa personne ou ses parents — ce qui lui est absolument insupportable —, il donne des gages au Gouvernement sur sa fidélité, rappelle ses morceaux de bravoure²⁴, pourfend ceux qui en doutent, commente de manière emphatique ses décisions tout en minimisant des outrances ou des erreurs. Cela dans un seul but : glorifier sa propre

image ! Il dévoile par ailleurs son caractère vindicatif et ses opinions dans les *Lettres de Junius* en 1792 et dans la correspondance adressée en 1793-1794 à Page et Brulley, représentants de Saint-Domingue à Paris.

Curieusement, la question des Noirs — thème central de la Révolution française aux colonies — le préoccupera jusqu'à ses derniers jours. Convaincu que l'esclavage en soi est une offense à la nature humaine, il lui arrive de s'interroger sur les abus d'un système qu'il connaît très bien pour l'avoir pratiqué. Pourtant, en 1798, « l'amant passionné de la liberté », comme il se nomme, déclare n'avoir jamais pensé que l'on pouvait passer brusquement « de l'état naturel le plus barbare à l'état de civilisation », oubliant au passage que la civilisation transfusée aux colonies, avant et avec lui, était porteuse, elle aussi, de barbarie. « La liberté, conclut-il, doit s'opérer graduellement car elle a un prix et implique des devoirs pour vivre en société²⁵. » On croit entendre les propositions formulées par Julien Raimond²⁶ ou Milcent sur l'impératif de socialiser les libres, et de rapprocher progressivement les esclaves vers « l'état de liberté ». Son discours se concentre dès lors autour de thèmes universels, après probablement des réflexions en loge²⁷, — notamment la civilisation, la diffusion généralisée du savoir, la notion d'égalité et de liberté. S'il entend, comme tout le monde, les prêches de l'abbé Grégoire²⁸, il ne croit qu'en les faits et les rapports de force entre les États, et entre les hommes aussi. Sans doute a-t-il compris que « la colonisation est d'abord une exploitation politico-économique²⁹ », où la morale et les sentiments sont étrangers. Pour autant, les Noirs qui payent de leur sang le prix de la liberté en luttant contre les Anglais, ou qui s'adaptent à la structure mentale des Européens, trouvent grâce à ses yeux. Ceux-là sont comblés par des promotions (certes limitées) dans l'armée ou la marine, par des avantages matériels et des propos élogieux transmis au ministre des Colonies. Finalement, c'est le désœuvrement causé par la liberté générale qui justifie, à ses yeux, d'abord le travail obligatoire puis de nouveau la servitude pour la presque totalité des autres. Ce retour en arrière, argumente Hugues, était, de toute façon, nécessaire pour la prospérité des colonies, par conséquent pour celle d'une France qu'il vénère autant que Saint-Domingue, sa seconde patrie. Quoi qu'il en soit, en 1802, lorsque Bonaparte décide de remettre les possessions françaises d'outre-mer dans l'ordre social d'avant la Révolution, il trouve tout naturellement en Hugues un serviteur, acquis d'avance à cette idée³⁰, pour rétablir en Guyane l'esclavage aboli auparavant.

Car les missions, même les plus contradictoires, sont pour lui un honneur insigne dès qu'elles pourraient l'inscrire dans l'Histoire. C'est son rêve le plus ardent. Dans un courrier adressé³¹ en 1795 à Laveaux — son homologue à Saint-Domingue — il affiche, sans détour, sa quête de gloire et d'immortalité. Il n'hésite pas à demander au Comité de salut public « d'applaudir » sa conduite en Guadeloupe, et celle de son collègue Lebas, pour avoir su éviter « les actions et les réactions d'une révolution qui n'aurait jamais dû se faire sentir dans les colonies. [...] [Nos] efforts sont d'autant plus grands, poursuit-il, « qu'abandonnés à nos propres moyens, sans instructions, [nous] avons pu maintenir l'ordre, subvenir à des besoins immenses, assister les colonies voisines, même les plus éloignées, telles que Saint-Domingue et la Guyane, et faire passer encore d'immenses richesses en Europe. [...] Le Gouvernement doit être convaincu que l'honneur national en ces contrées est confié à des hommes qui ont déjà donné des preuves de ce qu'ils savaient faire et qui sont au-dessus des calomnies et des malveillances³². » En 1803, gouverneur de la Guyane, il avoue au ministre des Colonies, à propos de retards pris dans la construction du canal de Torcy, « qu'il n'a ni prévention, ni animosité contre qui que ce soit ; ma carrière politique, ajoute-t-il avec fierté, et mon caractère connu attestent que j'ai l'énergie de volonté et d'action qui peuvent opérer le bien, assurer la tranquillité publique, le respect des personnes et des propriétés ». Il affirme s'être « constamment élevé au-dessus des haines et des passions [susceptibles] de l'arrêter dans la marche à tenir les vues et justifier la confiance du Gouvernement. » En mars 1822, retraité, atteint de cécité, Hugues éprouve pourtant le besoin de dicter à l'une de ses filles un mémoire sur la Guyane³³, où il s'est retiré, qui critique perfidement la politique de Laussat, l'un de ses successeurs à Cayenne, en rappelant ses propres exploits « dans des temps bien difficiles, et qui n'ont pas été sans gloire. » Bref ! Tout ce qu'il livre sur lui-même au fil des ans — et Dieu sait s'il est prolix à ce sujet — semble nous dire : « Voilà mes talents qui sont méconnus. J'ai tout fait pour mériter la confiance des différents Gouvernements, mais voyez combien de combats j'ai dû livrer pour parvenir à la célébrité³⁴. »

Mais a-t-il toujours été dans la peau d'un opportuniste doublé d'un fier-à-bras ? A-t-il agi ou non sous un masque en apportant aux Antilles le projet de société égalitaire et humaniste que l'on sait ? Quand a-t-il été vraiment sincère durant sa vie ? On cernerait mal une personnalité aussi mystérieuse, aussi difficile parce que multiforme, sans s'interroger sur les sinuosités de son parcours, le calcul, la foi ou les autres

l'émotion qui l'ont animé. En définitive, étudier Hugues, c'est étudier ce conflit permanent de valeurs et de repères chez un homme rebelle, moulé, jusqu'à son adolescence, par la morale exigeante et la religion de ses parents.

En tout cas, que l'on ne s'attende pas à trouver dans ce livre une réhabilitation morale de Victor Hugues, et encore moins une préservation de sa mémoire. Il n'en a pas besoin. Quand cela fut possible, en rassemblant ce qui est éparé, en le suivant pas à pas sur des chemins pleins de détours, nous avons voulu mesurer les parts d'audace, de génie, de fatalité, de chance, et, pourquoi pas, d'humanité, qui guidèrent, dans les jeux d'influence ponctuant la politique française, le parcours d'un homme assoiffé de pouvoir et de reconnaissance sociale — après tout, le désir d'être reconnu n'est-il pas un succédané d'être aimé³⁵? Cependant, même si nous avons pu mettre en enfilade une bonne partie de ses agissements, et même ressentir parfois sa présence à travers ses paroles et ses écrits, il a été impossible d'aller jusqu'au fond de ses pensées. En évitant d'être un « calibre de l'Histoire », selon l'expression de Dingli³⁶, nous avons tenté de le comprendre avant de l'expliquer — sachant qu'expliquer, ce n'est pas excuser. Mais ce travail, à travers le prisme biographique, est surtout une réflexion sur la facilité prodigieuse dont font preuve, quels que soient les époques et les pays, certains individus, marqués probablement par le destin, pour tirer le plus grand profit des phénomènes collectifs auxquels ils sont confrontés. C'est cela qui frappe le plus chez ce personnage de roman.



I. UNE ENFANCE MARSEILLAISE (1762-1777)

« Ô enfance, étroite prison! Que de fois j'ai pleuré derrière tes barreaux quand dehors, tout pailleté d'azur et d'or, passait l'oiseau inconnu » STEFAN ZWEIG

Durant la seconde moitié du XVII^e siècle, pendant que Léopold I^{er} de Toscane poursuit à Livourne le projet d'urbanisme initié par son prédécesseur François II, Marseille fait l'objet d'aménagements de même ampleur. Louis XIV a ordonné à l'intendant Arnoul d'étendre la superficie de la ville en agglomérant à la colline Saint-Charles, le plan Saint-Michel, le « creux » de la Canebière, la rive sud du port avec l'abbaye de Saint-Victor et la partie basse de la colline de Notre-Dame de la Garde. De nouveaux remparts, achevés en 1694, protègent les quartiers neufs pourvus de larges voies rectilignes longeant des immeubles à étages, toutes ornées de fontaines et de places. Le « cours³⁷ », bordé de chaque côté d'un alignement de mûriers platanes, est considéré « comme le plus bel endroit d'Europe », car il éclipse désormais celui d'Aix-en-Provence. Entre juin et septembre, les grandes familles viennent afficher leur réussite sur le « Grand cours ». On y croise en effet des négociants, des armateurs, des courtiers agents de change, très puissants parce que détenant l'argent et les papiers commerciaux des premiers. Il y a aussi des bourgeois rentiers; des officiers de l'armée de terre et de mer; des marchands en détail occupant une charge municipale; des médecins agrégés au collège de Marseille; des maîtres chirurgiens reçus dans le corps de chirurgie; des maîtres apothicaires ayant « boutique ouverte » et des avocats, des notaires, des procureurs et des prud'hommes patrons pêcheurs. Le « Petit cours », prolongeant le « Grand » au-delà de son croisement avec la Canebière et la fontaine de la Méduse, rassemble les gens « d'en bas » qui préfèrent, grâce à cette discontinuité, rester entre eux. Jusqu'alors, la vieille cité, bâtie sur le versant d'une colline faisant face au sud, constituait, sur presque toute son étendue, un « désordre de maisons à trois fenêtres en façade ». La noblesse et la bourgeoisie apprécient cette métamorphose qui a entraîné un essor économique et culturel sans précédent. En 1717, M^{gr} de Belzunce inaugure l'Académie de musique; en 1726,



on crée l'Académie des belles-lettres dont André de Peyssonnel, ancien médecin du roi à la Guadeloupe, est l'un des associés fondateurs. Puis, en 1753, à l'initiative de peintres et de sculpteurs, l'Académie de peinture, de sculpture et d'architecture navale est ouverte. Puis une école de dessin vient former des techniciens pour les manufactures marseillaises.

MARSEILLE, VILLE OUVERTE VERS LE LARGE

Dans ce creuset se coule l'oligarchie marchande, financière et industrielle acquise aux idées de Bayle, de Montesquieu, de Diderot et de Condorcet. Elle conforte de plus en plus sa légitimité, tout en adoptant les mœurs de la noblesse. Et c'est donc pour son profit que des centaines de navires, dont *le Hugues*, capitaine Mestre, reviennent du Levant, des Amériques ou de l'océan Indien, chargés de marchandises les plus diverses. Dans l'air saturé d'odeurs de cale, on entend sur le port le claquement des voiles, le crissement des cordages et l'écho des porte-voix s'ajoutant à la cohue des portefaix³⁸ — ces fameux « bras du commerce marseillais » —, et à celle des mendiants se faufilant entre les charrettes. À l'angle des quais sud et est, l'arsenal grouille de forçats entravés par des fers, même si une bonne part de ses activités a été transférée à Toulon. Près des offices de changeurs et des bureaux de la douane, les entrepôts du quartier de Rive Neuve regorgent de grains, de sucres, de cuir de Buenos Aires, de cuivre du Pérou, de cacao de Caraque, de tissus, d'épices et de tabacs qui attendent d'être réexpédiés en Europe. Dans la rue de la Loge³⁹ et les autres voisines, les marchands « domiciliés ou en boutique », vendent le chanvre et les cordages, la savonnerie, les salaisons, la draperie, la soierie fine, la toile de lin, la quincaillerie et des épices. Loin de cette agitation, les grands négociants opèrent, eux, dans leur demeure des Allées de Meillan ou de la rue de Rome, dont la cour intérieure n'est jamais encombrée de marchandises. À part quelques registres et un comptoir, on ne trouve chez eux aucune trace d'activité commerciale ou de manutention ; chaque jour, ils se contentent de déléguer sur le port quelques chargés d'affaires accompagnés « d'expéditeurs » qui contrôlent chacun une équipe de portefaix.

En 1669, Colbert a accéléré le développement économique de Marseille en affranchissant son port de tous droits d'entrée et de sortie, des taxes domaniales, de l'impôt d'ancrage et de radoub. Les négociants étrangers, eux aussi, bénéficièrent de cet avantage s'ils étaient mariés

à une autochtone ou avaient habité la ville pendant au moins douze ans. Ensuite, le négoce obtint le monopole des échanges avec le Levant — Alep, Alexandrie, Beyrouth, Chypre, Smyrne. Et puis, à partir de 1719, ce privilège fut étendu au commerce avec les colonies d'Amérique. Exceptionnellement, on ne tient pas compte à Marseille de la règle selon laquelle « une ville de commerce ne doit pas être une ville de fabrication » : aussi les négociants et armateurs, portés par le succès, investissent dans les fabriques de cotonnades imprimées⁴⁰, l'huilerie, la savonnerie, le raffinage du sucre, la bonneterie, la verrerie et la faïence, et pour cela, ils utilisent une main-d'œuvre à bas coût accourue des Basses Alpes, du Piémont ou de Gênes. Les produits finis ainsi que du vin sont ensuite exportés, et, après plusieurs mois, les navires reviennent chargés de denrées de toutes sortes dont la vente procure encore d'autres bénéfices. Sur les 524 négociants et 236 manufacturiers marseillais, une quarantaine environ dirige la ville⁴¹. Ces « gens de loge tenant banque » se nomment Audibert, Borély, Cousinéry, Dragon, Timond-David, Seimandy, Basile Samatan, Solier, Tarteiron et Joseph Hugues l'aîné. Membres de confréries religieuses — tels les Pénitents du Saint-Nom-de-Jésus —, ils fréquentent en même temps les loges maçonniques où se côtoient des représentants du pouvoir royal, des nobles, des membres du clergé, de riches bourgeois, des marchands étrangers en visite ou des capitaines en escale. Et, sans aucune antinomie entre la libre-pensée, la religion⁴² et les affaires, la vingtaine d'ateliers marseillais initient « le tout-venant du commerce ». Saint-Jean d'Écosse, contrairement à la Grande Loge de France et au Grand Orient, recrute, elle, dans la haute société⁴³ de la ville. « La Mère Loge Écossaise de Marseille » — son autre appellation — étend des ramifications autour du Bassin méditerranéen, puis aux Antilles. François Clary, Jacques Seymandi, Laurent Tarteiron, Basile Samatan, Joseph Hugues l'aîné et Dominique Audibert, — ses hauts dignitaires — sont des protestants. Mais ils contrôlent également la chambre de commerce de Marseille, puissante institution chargée, entre autres, de percevoir « un droit de consulat » sur tout ce qui provient des Échelles du Levant (les ports méditerranéens sous domination ottomane, notamment Smyrne, Chio, Alep, Beyrouth, Sayda, Alexandrie) où les commerçants étrangers sont autorisés à importer ou à exporter des marchandises⁴⁴.

On comprend pourquoi les Hugues ont été nombreux à tenter leur chance à Marseille, qu'ils fussent de Provence, du Dauphiné, du Pays niçois, des Alpes de Haute-Provence ou des Basses Alpes, protestants ou catholiques, apparentés ou non. Au fil des générations, plusieurs

d'entre eux sont devenus des industriels, des négociants ou des magistrats. D'autres ont fait du commerce ou navigué en Méditerranée quand ils n'exerçaient pas dans les petits métiers qui confèrent à la cité des Massaliotes le caractère si singulier qu'on lui connaît. En bas de l'échelle sociale se trouve Jean, déposé, une vingtaine d'années plus tôt, à l'hospice des enfants pauvres abandonnés; il reçoit du conseil d'administration de cet hôpital vingt écus pour rentrer, en 1752, dans la corporation des portefaix. Jean-Henri passe son brevet de maître cordonnier en 1779. Jean-Benoît est, lui, maître tailleur d'habits. Tout en haut, règne sans partage Joseph l'aîné, le négociant le plus riche de Provence. Au début du XVIII^e siècle, Balthazar Hugues, originaire de la Motte-du-Caire (Alpes de Haute-Provence), en s'installant à Marseille, s'était marié à Suzanne Audibert. Quatre de leurs fils — Joseph l'aîné, Antoine, Jacques et Gaspard — se sont alliés aux Honorat et aux Tarteiron. Ils créent par la suite, sous la houlette de Joseph l'aîné, un groupe industriel et commercial contrôlant l'armement, l'huilerie et la savonnerie. Dans cette famille protestante, on a coutume de s'associer à des négociants de Genève, d'Alep et de Constantinople tandis que les fils et neveux s'en vont aux colonies pour y représenter la maison mère. La fortune de Joseph l'aîné — estimée peu avant la Révolution à 18 millions de livres —, lui permet d'acquérir à Saint-Joseph, petit village proche de Marseille, une bastide prestigieuse construite au milieu d'une vingtaine d'hectares, pour Louis-Sauveur, marquis de Villeneuve, ambassadeur à Constantinople. En 1779, Joseph achète également la charge de conseiller secrétaire du Roi « en la chancellerie près le parlement de Bretagne », ainsi que les terres de La Garde-Adhémar et de Valaurie, érigées en marquisat. Mais il entre dans l'Histoire en même temps que deux autres homonymes. En 1793, au moment où l'accusateur public, Victor Hugues, terrifie Rochefort, un nommé Frédéric Hugues extermine les négociants fortunés de Marseille. Plusieurs d'entre ceux-là, réformistes dès 1789, avaient pourtant adhéré aux sociétés populaires marseillaises, participant ainsi, comme ils le faisaient déjà sous l'Ancien Régime, à la vie politique locale. Mais lorsque ces sociétés deviennent révolutionnaires, ce clubiste remuant entre au conseil municipal pour contraindre Mouraille, le maire, et Seytres, le procureur, à soutenir Boisset et Bayle, tous deux décidés à éradiquer « les accapareurs insatiables ». Les magistrats retardent la répression⁴⁵ en arrêtant Frédéric Hugues. Mais, peine perdue, des conventionnels plus radicaux reviennent à Marseille; les emprisonnements individuels leur paraissant inadaptés, ils adoptent un moyen plus expéditif: celui des fournées. Dans le grand négoce, on dénombre sept Hugues de la

même famille : Joseph l'aîné ; son fils, Joseph II, qui a été président de la chambre des comptes du Dauphiné en 1782 ; ses frères, Antoine, Jacques et Gaspard ; les deux fils de Jacques, Balthazar et Gaspard II. On emprisonne tout ce monde⁴⁶, même si le mandat d'arrêt ne concernait que Joseph l'aîné, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Ce dernier est ensuite conduit à l'échafaud en même temps que Cousinéry, Dragon, Timond-David, Seimandy, Samatan et Tarteiron.

L'ALLIANCE DU RUBAN ET DE L'ACIER

Bertrand Hugues, l'arrière-grand-père paternel de Victor Hugues, est à l'origine de l'une des branches homonymes catholiques, installée sur la Canebière et dans les rues proches de cette artère. En 1680, il est barbier maître chirurgien. La médecine — se croyant seule capable de guérir les gens — tient avec dédain les chirurgiens à distance. Ces derniers ne parlant ni le latin, ni le grec, se regroupent dans la confrérie de l'Ordre de Saint-Côme⁴⁷ pour professer leur propre enseignement. En plus d'extraire les dents, ils les nettoient, les blanchissent, les plombent, les redressent, et les égalisent ; les plus doués savent, paraît-il, fabriquer des dents artificielles imitant les naturelles. Ceux recrutés dans la marine forment une catégorie à part qui, dit-on, est mal payée. Bertrand a-t-il navigué sur un navire de commerce, ou s'est-il contenté d'exercer près de l'Hôtel-Dieu, là où se rassemblent d'autres « arracheurs de dents » ? On ne le sait. De son mariage avec Thérèse Tourière naquirent probablement plusieurs enfants, mais seul François est connu. Contrairement à son père, celui-ci a eu la chance de survivre à la terrible peste de 1720, ramenée de Syrie par le *Grand Saint-Antoine*, capitaine Chataud. Durant le mois de juillet de cette année-là, tandis que le système de Law s'effondre en France, la peste noire tue, à Marseille et dans ses environs, plusieurs milliers de personnes. Échappée du Lazaret — établissement sanitaire réservé aux pestiférés et aux passagers de navires en quarantaine —, l'épidémie se propage à partir des entrepôts du quartier de Rive-Neuve. Les quatre échevins, Estelle, Moustiers, Audimar et Dieudé tentent d'étouffer la nouvelle. La population épouvantée s'en prend à eux, jusqu'à vouloir les tuer, en les accusant d'avoir sous-estimé volontairement le risque afin de sauvegarder les intérêts des grands négociants dans la cargaison du *Grand Saint-Antoine*. Puis, la foule retourne sa vindicte contre les médecins incapables de comprendre le processus de contagion, contre aussi les apothicaires et les agents sanitaires,

tous désespérément impuissants face à la progression fulgurante du mal.

C'est sans doute à ce moment-là que François Hugues quitte la ville dans le *sauve-qui-peut* général. Cinq mois plus tard, la contamination décroît grâce au mistral, aux mesures de prévention prises par l'intendant de santé, le chevalier Roze, grâce à l'énergie du chirurgien Daviel venu tout spécialement de Paris, et aux messes célébrées par l'évêque, M^{sr} de Belzunce; le culte, on le sait, épaulant toujours la médecine dans des circonstances tragiques. Puis en janvier 1721, les habitants confinés chez eux reprennent espoir. En juin, après que l'on a fait brûler les hardes et désinfecter toutes les maisons, l'épidémie est enfin déclarée vaincue. On dénombre près de quarante mille personnes décédées, soit la moitié de la population *intra-muros*⁴⁸. François Hugues, avec d'autres réfugiés dans l'arrière-pays, regagne alors la Canebière dans l'allégresse des fins de grands malheurs. Le 18 novembre de la même année, ayant repris ses activités, il épouse à Marseille Françoise Caillol (ou Cayol). Le couple a cinq enfants: Marie-Anne, qui, en 1749, épouse Jean Mouren, tailleur d'habits — veuve, elle se remarie à Pierre-Michel Jullien, un bourgeois de Marseille descendant, par sa mère, d'une famille de notaires, les Arnaud, et par son père, probablement du fameux marchand de navires, Jullien, surnommé « Neptune » —; Louise Joséphe se marie, en 1752, à Jean-Baptiste Joseph Limal, perruquier à Marseille; Thérèse; Jean-François — futur père de Jean-Baptiste Victor — et Joseph, né vers 1727.

Pierre Fodrin, l'arrière-grand-père maternel de Jean-Baptiste Victor Hugues, est coutelier à Saint-Étienne-en-Forez où ses homologues sont identifiés depuis le XVII^e siècle. Il appartient à une famille de notables au faite de leur succès en 1788 et dont le rayonnement apparaît dans *le Cahier des doléances du Tiers État*. Parmi les 28 représentants de corporations de cette ville, plusieurs descendants de Pierre Fodrin figurent chez les chirurgiens, les marchands quincailliers, les marchands de rubans et les maîtres couteliers. Louis Girard, médecin, chirurgien et pharmacien, député de sa corporation, est le frère de Jean-François Girard, marié à Benoîte Fodrin-Royet. En 1784, ce Louis Girard avait épousé, en secondes noces, Jeanne Chomier, veuve de Jean Sauvignet, fabricant de rubans. Cette union en avait fait le beau-frère du représentant des fabricants et marchands de rubans, Jean Royet-Sauvignet. En 1789, l'échevin de Saint-Étienne, par ailleurs député des marchands quincailliers, n'est autre que Clément Fodrin — l'un des fils

de Guillaume Fodrin et de Benoîte Royet — donc l'oncle maternel de Jean-Baptiste Victor Hugues. Les Royet, originaires de Saint-Priest-en-Jarez, sont apparentés aux Jourjon, une famille anoblie par l'acquisition des rentes nobles de la Sauvanière au Chambon. Et, en 1787, Pierre — le frère de Clément Fodrin —, bachelier de la Sorbonne, prêtre et vicaire du Chambon, a célébré le mariage de Marie Fodrin — la fille de Clément — avec Claude Peyre (t), futur député de la corporation des négociants stéphanois, apparenté à Étienne Peyre, ami d'enfance de Jean-Baptiste Victor Hugues, et futur inspecteur de santé à la Guadeloupe, puis médecin attitré de Pauline Bonaparte.

Dans la capitale des fondeurs, des quincailliers et des « faiseurs de fiches », qu'est Saint-Étienne, on a toujours travaillé les métaux pour en faire des articles de coutellerie, de serrurerie⁴⁹, de chirurgie, des objets divers — moulins à café, outillages aratoires, pièces en cuivre et en bronze pour la construction navale, ainsi que des armes à feu. En 1694, Pierre Fodrin se marie à Catherine Staron, veuve Sauvignet, de quatorze ans son aînée, et prend ainsi la direction de la fabrique qu'elle tenait de son premier mari. Leur fils Guillaume — apparemment seul héritier — poursuit l'activité. Il épouse Benoîte Royet qui lui donne sept enfants : Pierre l'aîné, Catherine l'aînée, Marie-Catherine, Pierre, Benoîte, Clément et Catherine, née le 8 octobre 1730 — filleule de Catherine l'aînée et future épouse de Jean-François Hugues. Pour autant, Guillaume n'entend pas en rester là. Pressentant que le développement de la plantation aux colonies exigerait toujours plus d'outils aratoires, d'instruments de toutes sortes et des armes à feu, il soustrait la coutellerie, et ouvre plusieurs quincailleries générales hors de la région stéphanoise. L'utilisation des voies routières et fluviales les moins frappées de péages lui permet de vendre à bas prix, et, grâce au débit rapide des articles, d'en tirer des profits consistants.

Nous sommes en 1737. C'est l'année où Guillaume Fodrin va s'installer à Marseille, c'est la place d'exportation qui manquait à son réseau. On prétend, à cette époque, « qu'il n'y a pas vraiment de société dans cette ville et que les cercles intimes y sont extrêmement rares ». Les « marchands de fer » en gros et les détaillants en « clincaillerie » — alliés souvent entre eux ou à des ressortissants de la mercerie et de la bijouterie —, tiennent boutiques dans la rue de la Loge, sur le port. Non loin, dans la rue des Fabres (en provençal, un fabre est un forgeron), se trouvent les artisans travaillant ce métal. La rue de la Loge est parallèle à la rue de la Canebière, celle précisément où François Hugues tient

son salon de perruquier. Les bâtiments dans lesquels les deux familles habitent et exercent, séparés par une cour intérieure, sont dos à dos ; leurs enfants jouent ensemble. Son entregent, le mariage de ses enfants à de bons partis, aident Fodrin à s'insérer rapidement dans la société marseillaise. Il fréquente les Sabatier — les parents de Laurens Sabatier, capitaine de navire, futur époux de sa seconde fille, Marie-Catherine. D'autres amis dans le monde de la marine, Joseph Bonnet⁵⁰ et Joseph Bernard⁵¹, ont pu jouer, vraisemblablement avec Sabatier, un rôle dans l'imaginaire, sinon dans l'orientation de Jean-Baptiste Victor. Bonnet, capitaine de la tartane *Jésus Maria Sainte-Anne*, Pierre Bousquet, capitaine de la pinque *Saint-Pierre* et Jean-Sébastien Sermet, capitaine du vaisseau *Saint-Jérôme*, dit le Chypriote, ont navigué, en 1758-1759, entre Marseille, Chypre et Acre. À la même période, Bernard, originaire de La Seyne, capitaine de la tartane *Saint-Louis*, naviguait lui aussi entre Marseille, Smyrne et Alexandrie.

L'ASCENSION DE JEAN-FRANÇOIS

Jean-François Hugues est maître perruquier, membre de la corporation des « barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes » avant qu'il n'épouse, en 1757, Catherine Fodrin. Le couple habite un immeuble situé sur la Canebière, autrement dit, dans les beaux quartiers. Isolée du port par l'arsenal des galères, cette rue est le « grand chemin exotique » par lequel passent les chalands, les commissionnaires, les garçons épiciers, les brocanteurs ambulants et les saltimbanques des jours de foire. Là défilent, avec les échevins en tête, les processions générales des fêtes carillonnées. On y trouve aussi des magasins de détail et le marché des herbes. Entre-temps, Jean-François s'est reconverti dans l'activité, beaucoup plus rentable, de son beau-père : la quincaillerie. Désormais, c'est l'aisance qui grandira en même temps que ses six enfants. Il fréquente alors des commerçants, tels Antoine Chanteduc, Jean Chrisostome Turcas, Joseph Étienne Augustin Barval, Louis Laponte, libraire à la Canebière, et Jean Laurent Cayras, marchand chaussetier ; des hommes de loi, des notaires et des négociants, par exemple, Jean Antoine Benet, membre du conseil municipal⁵² et de la chambre de commerce de Marseille, Jean-Pierre Amy, Joseph Achard, Alexandre Ponsard, Lazare Joseph Sapet, Nardy, Jean Joseph Corail, officier municipal, le riche négociant François César Ricaud, — apparenté à l'agent de change du même nom, connu pour son génie dans les affaires — et Léon Boyer. Le capitaine du port, Pierre Coucourel, Pierre Béranger, fabricant,

Sauveur Beisson, maître pâtissier, Alexandre Maure, Simon Bonifacy, Pierre Simon Gignon, Nicolas Dallest, Muraire, François Montel, Laurent Bayle, Pierre Reynaud, Balthazard Dubien font, eux, partie du cercle de ses intimes. Tout ce monde forme un groupe assez homogène qui adhère aux congrégations des paroisses Saint-Martin, Saint-Augustin ou Saint-Ferréol, et défile lors des processions générales de la Fête-Dieu, de l'Octave ou de l'Ascension. Revenu dans le profane, chacun continue de s'enrichir sans trop d'ostentation. Les unions avec les d'Ambrun, Farnoux, Limal, Daumas, Reynaud de Bécary, Ricaud, Garnier, Bourlier — ces derniers, fournisseurs d'armes à la Martinique et alliés aux Fodrin — étendent l'assise sociale de Jean-François jusqu'à former un réseau d'intérêts ayant des ramifications à Saint-Étienne, à Bordeaux, à Saint Domingue et plus tard en Guyane. Parmi ses enfants, quatre se marieront à de bons partis. Thérèse Benoîte épouse, en 1781, le négociant Antoine Albert Daumas originaire d'Aix-en-Provence; devenue veuve, six ans après, elle ouvre un magasin de « quincaillerie en tout genre » installé au Cul-de-Bœuf, près du port. Marie-Thérèse épouse le négociant Jérôme Rolland Honoré Garnier; Marie-Anne épouse le notaire royal Jean-Pierre Melchior Reynaud de Bécary. Sauveur Jean, après la mort de Jean-François en 1789, reprendra, avec sa mère, la quincaillerie familiale, avant de se marier à Henriette Joséphine Ricaud, fille de François César Ricaud, négociant, dont il deviendra l'associé.

L'HOMME AUSTÈRE

Chez Jean-François, « homme chrétien et catholique » comme il se définit, l'autorité paternelle est le cadre dans lequel les garçons et les filles se construisent en s'imprégnant de morale et de religiosité. « Adore Dieu, honore ton père et ta mère », « il faut, par le travail et la réussite, devenir plus fort que l'infortune », sont les préceptes qui, ajoutés à des habitudes « d'extrême économie », guident constamment leur conduite. Sa discrétion naturelle le poussera, dans son testament, à interdire « tout inventaire, juridique, amiable ou devant notaire [de ses biens] », invitant ainsi les héritiers à s'en tenir à ceux figurant dans ses écritures. Mais il a appris, lors de la grande peste, combien les choses sont éphémères. Il sait aussi, sans pour autant dédaigner les biens matériels, que la richesse excessive procure souvent « inquiétude et satiété », alors que la frugalité suscite, elle, « la joie et l'appétit ». Et s'il a découvert la doctrine libérale en bavardant avec son ami Reynaud de Bécary, il pense

que la « fermentation donnée aux esprits par le levain encyclopédique » et « les ouvrages qu'elle a suscités », corrompent les mœurs, comme le répètent les sermons du dimanche dénonçant « le luxe généré par le grand commerce ». Il est de ceux qui dénoncent avec véhémence les ouvrages de Montesquieu — d'ailleurs mis à l'index — d'avoir « produit au moral le même effet que les découvertes de Christophe Colomb au physique », et d'avoir ainsi contribué à augmenter les richesses en même temps que les malheurs des Français. C'est pourquoi, dans une ville où « l'or circule dans mille canaux », et où le riche « entasse toujours », il tient à montrer à ses garçons, comme à Benoîte-Thérèse, qui délaisse les aiguilles et les métiers à broder pour traîner derrière le comptoir de son père, que la bonne foi et la loyauté sont nécessaires au commerçant autant que « les talents et l'industrie ». Il sait aussi que la pratique des affaires conduit tôt ou tard à l'esprit d'indépendance; en effet, quel fils de marchand ne rêve pas, en s'éloignant du cercle familial, de gérer sa propre affaire? Alors il tente de les convaincre que la bonne éducation est la clé de la réussite, en souhaitant que tous mènent une vie confortable, mais sans étalage. Pour autant, Jean-François n'est pas un faible laissant sa progéniture se livrer à la dissipation et aux plaisirs. Il exerce sur elle tous les droits que lui confère la puissance paternelle. Ainsi, l'emploi du temps, dans l'appartement de la Canebière ou à Saint-Loup, est toujours strict: en toute saison, on se lève de bonne heure pour déjeuner, le dîner est servi à midi, et le souper à huit heures du soir. Les repas sont frugaux, sauf le dimanche, lorsqu'il reçoit des intimes ou des parents venus de Saint-Étienne ou d'ailleurs. Pendant la Semaine sainte, c'est l'abstinence; le dimanche des Rameaux, selon la coutume, un plat de pois chiches — rappelant que le dénuement peut, à tout instant, succéder à l'opulence — accompagne d'autres mets plus appétissants. Généralement, les membres d'une même famille se tutoient, mais chez les Hugues, les Fodrin et les Royet, on se vouvoie. Et, surtout, on ne déchire pas *l'abi dé san François* — à Marseille, quelqu'un qui parle ou écrit mal le français déchire « la robe de Saint-François ». La langue provençale, dont la syntaxe et la morphologie sont pourtant déjà bien établies, est abandonnée aux gens du peuple tandis que le français se répand dans la haute société et dans la classe aisée à laquelle les Hugues de la Canebière appartiennent.

LE VINAIGRE DES QUATRE VOLEURS

En ce mardi 20 juillet 1762, les parentes et les voisines, venues assister Catherine Hugues, font une grise mine: le garçon qu'elle vient

de mettre au monde est né avec un torse trapu, des bras démesurés pour sa taille et des jambes rabougries. Il n'a rien de ces poupons pleins de vie ravissant immédiatement leur entourage. La matrone le lave, l'emmailote, puis, oubliant déjà les douleurs de la délivrance, sa mère l'accueille dans ses bras avec une joie quelque peu résignée. Après tout, il aurait pu naître — encore plus laid — pourvu, comme Mirabeau, d'une grosse tête, de deux longues dents et d'un pied tordu. Le lendemain, porté sur les fonts par sa marraine et tante, Marie Fodrin, on s'empresse de le baptiser dans l'église Saint-Martin de Marseille. C'est là, près de la rue d'Aix et du Mont-de-Piété, au milieu d'un dédale de ruelles, en plein quartier de la friperie, que la plupart des descendants de Bertrand Hugues ont reçu les sacrements et qu'ils viennent dialoguer en toute humilité avec Dieu, quand cela est nécessaire. Les Marseillais, en général, cultivent leur croyance avec une ferveur démesurée à travers cinq paroisses, une multitude d'ordres religieux, de congrégations et d'œuvres charitables⁵³ — Jean-François est d'ailleurs membre de la « Petite Miséricorde pour le soulagement des pauvres honteux ». Mais cette relation, en mélangeant souvent le Divin et l'occulte, se traduit par un « paganisme crédule » qui semble avoir toujours existé, depuis les Grecs, dans la quête spirituelle de ce peuple de commerçants et de marins audacieux. Où qu'ils aillent en mer, avant de prendre le large, les matelots s'agenouillent sur le pont de leur navire, en implorant la Providence, face à la Major et à la chapelle de Notre-Dame de la Garde, dont la statue, leur repère à l'approche des côtes, fait l'objet de la même dévotion⁵⁴ à leur retour.

Comme il se doit, on donne au bébé les deux prénoms de son parrain, Jean-Baptiste Nardy, un négociant intime des Hugues. Cet usage remonte au rituel des baptistères du IV^e siècle où, après la bénédiction sur les fonts, les catéchumènes étaient présentés, les garçons, par des parrains, les filles, par des marraines, dont ils prenaient partiellement le ou les prénoms. Et, en hommage au patron de la ville, fêté le 21 juillet, Jean-François ajoute un troisième prénom, Victor, que jamais personne dans sa famille n'utilisera pour l'appeler. Saint Victor — soldat marseillais martyrisé par les Romains et qui, selon la légende, refusa, en l'an 303, de renier sa foi devant une statue de Jupiter renversée à coups de pied — semble tout indiqué pour protéger ce premier fils destiné à prendre logiquement la relève de son père. C'est donc au cœur d'une ville qualifiée « d'abrége en bien et en mal de la Turquie, de l'Italie, et de la Barbarie » que Jean-Baptiste Victor Hugues voit le jour ; non loin des négociants opulents et cultivés du « cours » et de la rue Saint-Ferréol,

à qui il voudra par la suite en tout point ressembler ; non loin aussi de la chiourme et des « Turcs » — surnom des musulmans prisonniers ou esclaves « qu'ils fussent réellement Turcs du Levant, Nègres du Sénégal ou Barbaresques d'Afrique du Nord ». Tout près donc de ceux qui le fascineront toujours, et dont l'empreinte le marquera éternellement : les capitaines marins, les pêcheurs du quartier Saint-Jean au parler provençal rude et au juron facile, les poissonnières gouailleuses de la halle, les prostituées presque dénudées que la coutume de Marseille tolère sur le port « où l'afflux d'étrangers et de matelots les rend indispensables ».

Mais partout, les enfants, dès le bas-âge, sont confrontés à des maladies, toutes aussi graves les unes que les autres. L'une des plus redoutables — la variole ou petite vérole — entraîne, en France, la mort de plus d'un quart d'entre eux dans les douze premiers mois de leur naissance, tandis qu'un autre quart disparaît avant l'âge de vingt ans. Personne n'y échappe : les aristocrates autant que les roturiers. Louis XIV, Louis XV, la reine Marie II d'Angleterre et le tsar Pierre II sont ses victimes. Catherine II de Russie en réchappe, grâce à son inoculation en 1768. Un grand débat s'installe : faut-il ou non ouvrir des « maisons d'inoculation » ? Le médecin Joubert utilise cette pratique avec succès à Saint-Domingue, mais le clergé et la médecine s'entêtent à refuser la création, en France, de « maisons d'inoculation » identiques à celles existantes dans les pays musulmans⁵⁵. Quoi qu'il en soit, une « tombée de grêle » sévissant en Provence frappe Jean-Baptiste alors qu'il vient d'avoir quatre ans. Le voilà pris de fièvres et de convulsions, puis des boutons rougeâtres couvrent tout son corps ; il respire à peine, ses parents le croient perdu. En hâte, on fait évaporer dans toutes les pièces de l'appartement de fortes doses de « vinaigre des quatre voleurs » — le préservatif des maladies contagieuses composé d'absinthe, de romarin, de sauge, de fleurs de lavande, d'ail, de cannelle, de girofle, de muscade et de camphre ; tout cela macéré auparavant dans du vinaigre. Ce sont probablement des extraits de belladone contre les attaques convulsives, d'autres remèdes combattant la fièvre, et de nombreuses prières, qui le ramènent à la vie. Malheureusement, les boutons sont déjà d'affreuses pustules qui, en séchant, le poinçonnent partout, comme l'ont été Mirabeau, Danton ou Robespierre. À Marseille où « paraître est le grand but », les filles de bonne famille entrent au couvent pour cacher sous un voile de tels stigmates, tandis que les garçons affichent, souvent avec une tristesse insondable, leur visage grêlé ; la vaccine généralisée est encore loin. Jean-François et son épouse se consolent néanmoins :

l'épidémie aurait pu emporter leur fils aîné. Et qu'importe si ses petites jambes peinent à le tenir debout, s'il est un peu difforme et très colérique, si ses yeux gris inexpressifs sont sensibles à la lumière et s'il n'attire pas beaucoup de sympathie.

UN CARACTÉRIEL SANS ÉDUCATION ?

« Ma vie, déclare Victor Hugues, a débuté à vingt ans, quand j'ai effectué mes premiers travaux ». Faut-il voir dans cet aveu le regret de l'enfance heureuse qu'il n'aurait pas eue à cause d'une mère distante et peu tendre ou d'un père trop rigoriste, et que tout auparavant n'aurait été pour lui que brimades et frustrations ? Une rubrique biographique⁵⁶, parue de son vivant, mentionne qu'on l'a envoyé de bonne heure à Saint-Domingue pour corriger « son caractère orageux ». Tout semble indiquer que, ses faiblesses du bas âge surmontées, le jeune Hugues est devenu retors, narcissique et turbulent. Son esprit rusé et fureteur l'incite à manipuler ses proches. Son effronterie lui donne une ascendance naturelle sur ses petits camarades qu'il protège pour se les concilier, ayant vite compris qu'à défaut d'être naturellement sympathique, mieux valait se faire craindre. Échappant à la vigilance de Jean-François, on le voit parmi de mauvais plaisants qui amusent la foule en accrochant, à leur insu, des bouts de papier ou d'étoffe au dos des passants. Les jours de fête, à l'avant d'un régiment qui défile en ville, la même bande accompagne la batterie des tambours par des bruits de tessons de poterie. Et puis, au seuil de l'adolescence, fier de ses deux poings, il défie de fortes têtes comme lui, lors de batailles à coups de pierres ou d'autres jeux de mains non moins violents, ce qui oblige parfois la police à intervenir. Ironisant sur les bondieuseries, soupçonné de croyance impie, il est regardé comme un chenapan qui ne trouve de soutien qu'auprès de sa sœur préférée Marie-Anne. Mais à l'insu de tous, il commence déjà à se forger un tempérament autonome fait d'endurance et de volonté obstinée, compensant ainsi un physique ingrat, sujet de railleries insupportables. Cette lutte récurrente entre frustrations et révoltes se manifeste par un besoin irrésistible de plaire, de valoriser sa personne en défendant sa réputation ou en se mettant constamment en danger. Pour autant, il ne se défait ni du parler de son terroir, ni des « mauvaises habitudes » acquises hors du cadre familial. Pense-t-il peut-être, contredisant ainsi son père, que l'éducation d'un individu ne débute réellement qu'après son entrée dans la vie active ? C'est ce que, durant toute sa

vie, il tentera de démontrer aux siens. Une chose est sûre : comme s'il avait souffert d'une mise au ban, comme pris d'une profonde rancœur, on ne détecte dans ses propos aucun signe d'attachement quand il parle d'eux. Aux colonies, il va se contenter de donner, de temps en temps et en passant par des intermédiaires, quelques signes de vie. Ainsi, le 22 décembre 1795, gouverneur en Guadeloupe, il envoie une lettre⁵⁷ à Étienne Peyre, son complice et ami d'enfance pour lui raconter, entre autres, ses préparatifs de défense contre les Anglais en quête de reconquérir cette colonie. Et d'ajouter : « [...] Écris à ma famille [sa mère et ses frères et sœurs, son père étant décédé en 1789], donne-lui de mes nouvelles et fais-moi passer des siennes » — ce qui laisse entendre qu'il n'est pas en bons termes avec elle. Puis, en post-scriptum : « Dis bien des choses [...], à Blanc de la Marne, à Fourniols ; je fais ici une lettre pour lui [Fourniols] et à Darbon qui te remettra la présente. » Le 29 décembre de la même année, il annonce⁵⁸ à Sauveur, son frère cadet, deux expéditions — il s'agit de café et de sucre — faites à l'adresse de la maison *V^e Hugues et fils* à Marseille, chargée de vendre ces denrées pour le compte du Trésor public de la colonie. Il en profite, voulant sans doute le rassurer, pour démentir les rumeurs assassines qui courent en France sur son propre compte. Mais alors que le courrier envoyé à Peyre commence par « Mon cher Peyre » et se termine chaleureusement par « Adieu mon ami, je t'embrasse mille et mille fois », celui destiné à Sauveur porte simplement « Citoyen et frère », sans qu'aucun témoignage d'estime ou de sentiment fraternel ne le termine. Le texte, pour tout dire, est aussi froid qu'une note administrative. En tout cas, sa sœur Marie-Anne — la seule, on le verra, à être restée proche de lui —, ses cousins, les petits camarades (dont Peyre) avec lesquels il a sans doute gravi les pentes du fort Saint-Nicolas et assisté aux joutes des pêcheurs de Saint-Jean, semblent avoir constitué son unique réseau d'affection durant son enfance. Pour autant, ne supportant pas du tout de passer pour quelqu'un « de petite extraction », les sarcasmes sur son père, traité de « marchand de fer », ou de « petit boulanger du quartier Saint-Jean », le font quand même sortir de ses gonds pour défendre sa mémoire. Ainsi, en 1809, gouverneur à Cayenne, une allusion de ce genre, colportée par ses ennemis dans les allées du pouvoir à Paris, le conduit à rappeler au ministre des Colonies « la fortune et la respectabilité de sa famille⁵⁹ ». Cependant, ses manières peu raffinées, la rusticité de son langage, son accent provençal non raboté, la simplicité dans sa mise, son mépris pour le clinquant, persuadent difficilement du contraire ; et, sauf ses intimes, tous ceux

qui l'ont côtoyé, ont toujours cru avoir affaire à un bon sauvage sans culture ni bonnes manières, donc un individu élevé dans la rue.

D'ailleurs, Barbé-Marbois, considérant que chez lui l'acquis n'a eu aucun effet sur l'inné, a jugé Hugues, alors gouverneur de la Guyane, comme étant l'un de ces fils de la fortune tirés d'une situation obscure pour être placés soudainement dans les postes éminents. « Quel bonheur, dit-il, pour eux et pour nous si l'éducation ou l'exemple les eussent préparés à cette élévation, et si les dons de la Nature n'eussent pas été corrompus par les mauvaises habitudes de leur première condition. » Le général Freytag surenchérit en ajoutant que « si l'on avait cultivé les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la Nature », Hugues serait devenu un grand homme d'État, ou un guerrier célèbre⁶⁰. Pour compléter ce tableau, Moreau de Jonnés a souligné son caractère conforme à celui des gens de son pays, son esprit naturel, sa mauvaise éducation et son apparence médiocre. Certes, il faut se garder de généraliser, mais on décode aisément ce sous-entendu en se référant à la description des Provençaux faite par Augustin Fabre⁶¹ ou par Cenac Moncant⁶². Les Marseillais, selon Fabre, seraient « des gens vifs, inconstants, ennemis de toute contrainte, vains et téméraires, travaillés d'un vague besoin d'agitation, portés vers les plaisirs bruyants et vers les scènes tumultueuses, pleins d'ardeur dans leurs désirs et de brusquerie dans leurs sensations, tous pétris de passions mobiles. Ils passent rapidement de l'enthousiasme à la froideur, et de l'admiration à l'indifférence, s'arrêtant à la superficie des choses et laissant à d'autres le soin d'en mesurer la profondeur; ils font preuve d'une imagination beaucoup plus prompte que féconde, d'une légèreté qui n'exclut pas la rectitude du jugement, la finesse des aperçus et la sûreté du coup d'œil. » Moncant note de son côté: « À toutes les époques, les Marseillais ont eu la familiarité bruyante et la tendresse tapageuse; aussi peut-on souvent prendre leurs témoignages d'amitiés pour des menaces, et leurs caresses pour des coups. Ils manifestent leurs sentiments par des exclamations de joie qu'on prendrait pour des cris de fureur; ils se donnent des coups de poing sur les épaules, s'appellent, s'invitent réciproquement à boire, et se menacent, en cas de refus, de s'assommer sur place. » Coïncidence peut-être, mais le comportement de Victor Hugues se retrouve, en grande partie, là-dedans! Lacour note⁶³ que le mot *coquin* était pour Hugues une expression générique, renfermant tout ce qu'il avait à reprocher à quelqu'un: « Tas de coquins — Foutus coquins — C'est un coquin que je vais faire guillotiner. »

Des propos plus crus encore ont entretenu, à Paris, à Londres, comme dans les îles anglaises dans la Caraïbe, et même aux États-Unis, sa réputation de baroudeur dénué de toute distinction — notamment ceux proférés dans une fureur écumante contre son successeur Desfourneaux, après que ce dernier l'a forcé *manu militari* à quitter la Guadeloupe en 1798, ou encore les insanités adressées au général en chef des forces anglaises en Martinique, Ralph Abercrombie. En 1796, il envoie à Adet⁶⁴, ministre plénipotentiaire français aux États-Unis, une lettre insultante dont voici un extrait : « [...] Il t'appartient bien, infâme polisson, qui n'a jamais eu d'existence dans le monde, ni un écu que par intrigue et par bassesse, qu'en prostituant ta personne et tes talents au premier venu, parvenu aux places les plus éminentes par l'intrigue, la domesticité, flagornant tous les partis, il t'appartient bien, scélérat que tu es, d'attenter à la réputation et à la probité d'un homme connu depuis trente ans⁶⁵ par son industrie, la considération de tout le monde. Tu peux avoir une idée de mon âme et de cette conscience pure par ce qui se passa à Paris en germinal an II [mars 1794] pour ma nomination, en butte à toutes les intrigues que tu avais suscitées contre moi, ainsi que le scélérat Josnet et ton frère l'assassin. Tu me vis tranquille au milieu de l'orage, au milieu des gardes qui m'entouraient au Comité de salut public ou (*sic*) je ne connaissais personne. La vérité triompha du crime, tu fus terrassé. Ton frère reçut quelques soufflets et toi tu eus l'impudence de venir faire le joli cœur, le plat coquin en m'accablant de louanges. Si j'eusse été encore quatre jours à Paris, je te démasquerais comme les autres ; je t'eus traîné dans la boue d'où tu neusses jamais dû sortir et où je te laisse. » Et c'est vrai qu'il injurie autant, sinon plus, que le père Duchesne. Pris soudain de diglossie, il invective, tantôt en provençal, tantôt en français, ceux qui osent le contrarier. Sa rage, proche de la folie, est telle qu'il lui faut deux langues pour l'évacuer. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, Hugues n'est pas seulement un reître. Ce qui reste de l'éducation familiale peut surgir, faisant tout d'un coup apparaître quelqu'un de convenable, pour ne pas dire un homme du monde. Quand il le faut — c'est l'une de ses contradictions les plus frappantes —, il sait être un charmeur, capable de bons mots, parfaitement aimable à l'égard d'amis qu'il comble de prébendes, et très déférent envers les autorités dont il dépend hiérarchiquement. Cette ambivalence, remarquée par Pitou, est caractéristique des individus dépourvus de toute morale encombrante. Et chez Hugues, elle lui donne une dimension encombrante. En effet, selon son humeur, les rapports de forces, les enjeux et les circonstances, l'un peut l'emporter sur l'autre « avec la rapidité de la foudre ». « Tout son ensemble est si

expressif que le meilleur de ses amis n'ose l'aborder sans effroi », nous dit Freytag. Ce qui traduit, on ne peut le nier, un signe d'intelligence, de capacité d'analyse, tout en étant, reconnaissons-le aussi, la manifestation d'une inconstance sidérante. Ce « moi divisé », pour reprendre l'expression de Bizub⁶⁶, lui a valu l'estime, entre autres, de Talleyrand, du général Leclerc, de Jérôme Bonaparte et de l'ingénieur général Arevalo, lesquels, au-delà de cette mince couche de vernis, ont préféré ne voir en lui que la sûreté de ses jugements et son efficacité à toute épreuve. En réalité, en jouant au voyou, Hugues a éprouvé un certain plaisir à s'éloigner de son milieu, de sa religion, et à rompre ensuite avec les valeurs bourgeoises de sa famille qu'il jugeait pesantes et compassées, puis compromettantes dès qu'il devint — dans la peau d'un patriote « sans-culottes » — l'un des acteurs de la Révolution.

L'AUTODIDACTE

Mais, si Hugues n'a pas été élevé dans la rue, quelle était sa formation intellectuelle? Quelle était l'étendue réelle de sa culture? Une écriture régulière et ordonnée, un raisonnement charpenté, la teneur de ses publications — notamment les diatribes contre Blanchelande⁶⁷, l'acte d'accusation contre les complices de la trahison de Toulon et le Mémoire sur la Guyane⁶⁸ —, laissent supposer que l'intéressé possédait des connaissances bien supérieures à celles obtenues après la *lituro*. Pour les Marseillais du XVIII^e siècle, ce cycle d'études dans les écoles primaires comprenait la lecture, l'écriture et l'arithmétique. On en est même persuadé après avoir lu cette déclaration digne d'un grand Grec : « De grandes raisons, écrit-il, m'ont fait préférer le genre épistolaire à tout autre, [...] l'esprit dans lequel je veux écrire s'accorde parfaitement avec ce genre, et il en est peu où la fierté mâle de la vérité puisse mieux se faire entendre. Quant au titre de ce journal, on se rappellera avec plaisir les *lettres de Junius*, écrites et publiées en Angleterre en 1769, avec autant de vérité que d'énergie. Je n'ai pas la prétention de vouloir rivaliser [avec] cet écrivain célèbre. Honoré de son amitié, je tâcherai de l'imiter en dévoilant les trames de ceux qui, par une trop grande résistance à une Révolution qu'aucune résistance humaine ne pouvait arrêter, nous ont précipités dans l'abîme⁶⁹. » Comment, dès lors, douter un seul instant que Jean-François n'ait pas assuré à ses enfants une bonne éducation, surtout à une époque où l'instruction publique était très répandue à Marseille? Les congrégations religieuses et le clergé enseignent, souvent gratuitement, aux garçons et aux filles; ensuite,

les cours du primaire se poursuivent au collège jusqu'à l'université pour les plus doués. Les parents qui ne peuvent payer un précepteur confient leur progéniture à un maître écrivain, arithméticien, grammairien et latiniste des écoles paroissiales, tels Mallet au petit cours, Aubanel, rue du petit Saint-Jean, ou encore aux frères des écoles chrétiennes. À douze ans, après la *lituro*, les fils des petits marchands ou d'artisans vont en apprentissage, tandis que ceux de la bourgeoisie entrent au collège jésuite de Saint-Jaume — jusqu'en 1763 — ou à celui de l'Oratoire. Mais, quelle que soit la classe sociale des enfants, leur préparation à l'activité maritime ou commerciale demeure essentielle. L'interrogation de Guys⁷⁰ assignant aux jeunes marseillaises un rôle complémentaire dans cet impératif, démontre parfaitement le conditionnement des familles marseillaises aux choses de la mer : « Pourquoi, se demande-t-il, les filles de nos négociants renonceraient-elles à l'étude des langues vivantes, à celles de la géographie, à la science du calcul, et à tout ce qui les mettrait en état de suivre [aux côtés de leur père ou de leur mari] une correspondance et des relations de commerce ? » Même au séminaire, on n'hésite pas, en théologie, à comparer l'Église à un navire dont le capitaine est le pape, les évêques sont les lieutenants, les prêtres, les diacres sont les matelots, les séminaristes étant les mousses ! Les familles exerçant dans l'armement et le négoce, ont coutume de placer l'un de leurs fils entre les mains d'un capitaine assurant la liaison avec le Levant ou les Antilles. Là, il sert de garçon de bord au dit capitaine et aux officiers marins. Ensuite, s'il persévère, on l'enrôle comme matelot, à l'âge de dix-huit ans. « Les fils cadets des négociants, lit-on par ailleurs, devraient apprendre les langues des pays commerçants, courir le monde en qualité d'apprentis marins, d'apprentis négociants, d'apprentis capitaines, ou subordonnés dans les navires de leur famille. » Les aînés reçoivent en revanche l'instruction que « la bonne éducation » exige, c'est-à-dire les mathématiques⁷¹, la comptabilité, les sciences et les langues étrangères. Ils vont ensuite en stage, soit chez un proche à Marseille, lui-même marchand ou négociant, soit à Bordeaux, Cadix, Amsterdam ou Londres. Il n'est pas rare non plus que dès l'âge de dix-onze ans, sans avoir suivi ce cursus, mais munis d'une solide formation de base, on les envoie se parfaire aux colonies, et en Hollande ou en Angleterre pour y apprendre « la langue de ces pays commerçants ». Le sort des enfants indigents ou orphelins est différent. Ceux-là vont à la maison de la Charité de Marseille où ils acquièrent un enseignement basique. Ce sont souvent « de petits êtres grossiers, battus, hargneux » préparés en fait aux durs travaux du bord et aux mœurs de l'océan. Les plus aptes suivent ensuite le cours

élémentaire de cosmographie, d'hydrographie et de pilotage chez un maître nommé par la municipalité. Puis, entre treize et seize ans, ils sont placés sur des navires de commerce ou de pêche. « La Charité », en plus de combattre la mendicité en ville par la « chasse aux gueux », fournit aux capitaines des jeunes gens déjà dégrossis, payés mensuellement quelques livres. Cet argent, qu'ils remettent au retour du voyage à leurs parents démunis, sert à rembourser en partie leur équipement. En l'occurrence, l'embarquement d'un fils de famille pauvre constitue une source de revenus pour elle, et pour le jeune marin c'est au mieux « une retraite assurée de matelot de première classe ou de maître calfat ». S'agissant de la bourgeoise, cet enrôlement sert « à former un héritier chargé d'étendre les circuits d'intérêts familiaux au-delà des mers ». Mais, dans un cas comme dans l'autre, le système produit des jeunes gens aptes à prendre le relais, à tous les niveaux, dans le transport maritime comme dans le négoce phocéén.

Et pourtant, Victor Hugues, lui-même l'avoue, n'a fréquenté ni la Charité, ni le collège de l'Oratoire ou une institution similaire. Tout au plus, après une formation élémentaire dispensée dans une école religieuse, et peut-être par un « répétiteur », Hugues s'est formé par lui-même. En 1792 — âgé de trente ans —, il se vante auprès du ministre de la Marine d'avoir navigué, *dès l'enfance*, durant les vingt-ans qu'il venait de passer aux colonies. Ce qui sous-entend un début de carrière en 1772, donc à dix ans. L'âge légal pour être mousse étant fixé à treize ans, les capitaines pouvaient néanmoins embarquer des garçonnetts plus jeunes comme « surnuméraires placés sous l'autorité d'un proche parent naviguant sur le même navire ». C'était un moyen de soutenir la marine, en formant sans cesse une pépinière de matelots. Cette pratique courante, reprise après la Révolution, était fortement encouragée par l'Amirauté de l'époque. Sa doctrine est simple : il n'est pas bon de trop retenir dans des collèges les garçons destinés aux activités de la mer. Ceux-là doivent apprendre le métier en voyageant dans des conditions géographiques et climatiques les plus rudes, les plus diverses pour être vraiment amarinés⁷². Car c'est dans le bas-âge, quand leur tempérament n'est pas encore fait et qu'ils n'ont pas pris d'habitudes à terre, qu'ils s'adaptent le mieux à ces contraintes et y prennent goût⁷³. Ce fut le cas de Pleville-Le-Pelley dont on connaît le parcours de mousse, de corsaire, d'officier de vaisseau, puis de ministre de la Marine ; de Duquesne qui fut embarqué très jeune pour l'Inde ; de Duperre, lui aussi mousse, capitaine, puis amiral ; François Mahé de La Bourdonnais, mousse à l'âge de dix ans, et gouverneur de l'île Bourbon à trente-cinq ans⁷⁴, et de bien

d'autres marins célèbres, comme Latouche-Tréville sur *L'Hermione*, ayant commencé leur carrière tout en bas de l'échelle dès l'âge de dix ou treize ans. Et, s'agissant du jeune Hugues, il a sans doute découvert la haute mer en faisant des allers et retours aux colonies, à bord du navire de Laurens Sabatier, l'un de ses oncles capitaine ou sur celui d'un autre officier, ami de ses parents, tels Joseph Bonnet et Joseph Bernard. Sur son niveau d'instruction, en 1795, il fait cette confidence surprenante au rédacteur de la *Gazette française et américaine*⁷⁵ qui mettait en doute ses qualités d'honnête homme et écrivain : « On me reproche, dit-il avec amusement, les *lettres de Junius*, c'est ce qui me flatte le plus. Ceux qui me décrivent ne les ont certainement pas lues. Je dois demander grâce pour le style. Il n'est pas étonnant qu'un homme *peu instruit* écrive mal. Je n'ai aucune prétention à l'esprit. Je suis même persuadé que l'art [décrire] eût détruit chez moi ce que je dois à la Nature. Je dis plus. J'ai écrit et fait imprimer. Je n'ai jamais pu me servir de secrétaire. Je ne souffre aucun changement dans ce que je veux rendre, mais je le donne toujours à corriger et à mettre en [bon] français. C'est la marche que j'ai toujours suivie, peut-on craindre de dire la vérité ? »

Il faut donc en convenir : seules une intelligence vive, une volonté continue d'apprendre, une excellente mémoire, une capacité d'adaptation, et surtout l'humilité d'accepter que l'on corrigeât ses textes, lui ont permis d'exercer les hautes fonctions qui furent les siennes. Cependant, que l'on ne s'y trompe pas ! Loin d'être un « dévoreur de livres » se nourrissant uniquement de théories ou d'abstractions, notre homme, attaché aux faits et à la réalité, n'aime pas « les faiseurs de vers qui n'ont jamais rien su sentir ni rien imaginer », et ne se laisse séduire que par l'aspect pratique des choses. Ce n'est donc pas « un rêveur d'utopie ». Quant à Dieu, hormis d'avoir réclamé son aide peu avant sa mort⁷⁶, il s'en moque : « les images et les emblèmes religieux, dira-t-il, conduisent l'homme à l'abrutissement. » Rarement projeté dans le futur, toujours dans le présent, Hugues, homme révolté, donne l'impression d'avoir voulu vivre dans un monde sans Dieu, ni religion, ni contrainte, une fois échappé des barreaux de son enfance. Comme Momoro, il estimait, sous la Révolution, « que l'on devait aboutir à l'extinction de toutes les religions comme de toutes les aristocraties⁷⁷. »



II LE PAYS DE LA SECONDE NAISSANCE (1777-1779)

« À quelles séductions n'est pas exposée une jeunesse délivrée de tout frein par une émancipation prématurée ? » PUBLIUS STATIUS, dit Stace.

« Ceux qui manquent de ressources en France et qui viennent en chercher à Saint-Domingue, y deviennent tout ce qu'on veut, tout ce que les circonstances leur permettent d'être ». G. T. RAYNAL.

« Depuis octobre 1776 jusqu'à mai 1777, faute du commerce anglo-américain, nous éprouvons une grande disette [aggravée] par la sécheresse dans les parties de l'Ouest et du Sud. Mais, depuis octobre 1777 jusqu'au présent mois d'avril 1779, nous sommes censés être en guerre à beaucoup d'égards. Elle a été déclarée au mois de juillet 1778; aussitôt on en a senti toutes les horreurs [en matière de] commerce. [...] Nos négociants, marchands, capitaines, sont presque autant de corsaires que d'individus qui poursuivent les habitants et leur font des frais pour avoir leurs denrées [à bas-prix] afin d'acheter en gros ce qui est importé. » BAUSSAN⁷⁸.

C'est probablement vers le mois de juin 1777 que le jeune Hugues débarque à Jacmel. Comme tous les nouveaux venus, il doit s'acclimater pour passer du stade « d'arrivant » à celui « d'habitué ». Durant cette période, on conseille de prendre des bains d'eau douce pour se débarrasser « des sucs salins » déposés sur le corps, et d'éviter « ce qui excite le principe de chaleur en soi », autrement dit, le soleil, l'alcool et les femmes dont on fait un grand usage dans la colonie, car les individus de faible constitution s'en sortent rarement. D'ordinaire, c'est la fièvre jaune ou *vomito negro* qui fait des ravages au Cap, au Port-au-Prince ou aux Cayes, trois « villes à risques » entourées de marécages. Aux heures chaudes, la brise du large, l'alizé, en se mélangeant à des émanations insalubres, contamine, dit-on, les arrivants. Le moindre changement dans la composition de l'air provoque chez eux « les plus grandes révolutions de santé ». La médecine déplore que, hormis Léogane, Saint-Marc et le Môle Saint-Nicolas, les gouvernements n'aient pas mieux implanté toutes les agglomérations au début de la colonisation. Mais, cette année-là, Saint-Domingue affronte encore d'autres catastrophes. Une très



longue sécheresse dévaste l'agriculture. Puis une peste, « ressemblant à celles fréquentes à Marseille », tue de nombreux civils, et des soldats en garnison au Cap. En septembre, un cyclone vient détruire ce qui restait dans les plantations du Sud de l'île, jetant en même temps sur les côtes les navires en rade avec leur cargaison. Les beignets de pisquets, l'igname en pimentade, les ramiers nourris de graines de lauriers, l'eau de tamarin, le jus de pommes d'acajou ou d'ananas, le mabi hérité des Indiens, le jus de canne au citron, disparaissent sur la table des colons. La disette s'est bel et bien installée.

Avant le départ de son fils aîné, Jean-François croit qu'une longue formation de marin en outre-mer redressera ce rejeton indocile⁷⁹. Certes, il entre dans le métier par la petite porte, mais n'a-t-on pas vu des mousses devenir des amiraux ? Hugues arrive donc chez son oncle avec le grade de novice afin d'effectuer, à partir de ce point d'appui, un « Grand Tour⁸⁰ » aux Caraïbes. Certes, la colonie a la réputation d'être à la fois « le paradis sur terre et la perte des âmes », mais la fermeté de Joseph devrait éviter qu'il ne change de trajectoire, et ne subisse le sort de ces vagabonds des îles, parfois fils de bonne famille comme lui, menant là-bas « une vie pire que le trépas. » Et, mieux que la Baltique ou la mer du Nord, celle des Antilles n'est-elle pas l'endroit idéal pour un jeune marin, âgé de quinze ans, attiré par les pays chauds et par le grand large ? Pour autant, affronter l'océan n'est pas une mince affaire. Les Barbaresques capturent un navire sur deux en Méditerranée, contraignant les capitaines à voyager en convois escortés par des vaisseaux de guerre ; ceux qui partent en solitaire sont armés « en guerre et marchandises » afin de parer à toute attaque. À ces dangers auxquels le jeune Hugues semble avoir déjà été exposé (ayant fait auparavant des traversées en tant que mousse), s'ajoutent ceux de la guerre d'Amérique. Les États-Unis ont en effet proclamé leur indépendance, et, dans les premiers mois de 1777, LaFayette⁸¹ a rejoint, sur *la Victoire*, les Insurgents à Charleston. L'année suivante, la France reconnaît les États-Unis d'Amérique en signant un traité d'amitié et de commerce avec eux. La guerre n'est pas loin de s'allumer entre elle et l'Angleterre. Pour l'heure, les vaisseaux britanniques, les corsaires de la Providence aussi, arraisonnent les bâtiments marchands américains et les navires européens faisant route vers le Cap ou le Port-au-Prince.

Généralement, les capitaines français s'y rendent soit en mars-avril, soit en octobre-novembre, afin de profiter à fond des vents alizés et réduire ainsi la durée de la traversée — d'ordinaire sept à huit semaines.

Avant de lever les voiles, on entrepose dans la cambuse des crudités et de la viande fraîche pour la table du capitaine et celle des passagers. On emporte aussi des « provisions vivantes » (volailles, porcs, moutons), cependant, l'essentiel des réserves, outre l'eau potable, se compose de salaisons, de riz, d'œufs, de fromages, de fèves et de fruits secs. La nourriture des matelots, plus frugale, comprend du bœuf salé, de la morue, diverses fèves et de l'oseille à défaut de citron, le remède contre le scorbut. En cours de route, on pêche des thons et des dorades pour améliorer un peu l'ordinaire. Lorsque le pain a moisi, on rationne les biscuits : un par personne, pas plus ; mais il est parfois si sec qu'il faut le tremper dans de l'eau ou du vin avant de pouvoir le grignoter. Toujours affairés, les marins se reposent à tour de rôle dans la cale avant du bâtiment. « On dort sur la dure, sur des vieux lits de camp ou dans des hamacs, et on n'y boit que de l'eau, on a triste figure quand on n'a pas d'argent. Ah ! Qu'elle est dure et triste la vie du matelot », chantent-ils en oubliant un peu les périls de leur métier. Heureusement, le passage de la ligne — le tropique du Cancer dans le sens nord-sud — apporte un peu de gaieté. Ange Pitou a raconté son souvenir de cette expérience⁸². Des hommes déguisés, tridents et cordages en main, se réunissent sur le gaillard d'avant autour de l'officier de quart, peu avant qu'il n'annonce le passage du 23^e parallèle. S'il a lieu durant la nuit, on réveille tout le monde, personne ne doit y échapper. Le « bonhomme Tropicque » — en fait, le plus ancien des matelots — grimpe alors à la grande hune, affublé d'une couverture, puis il fait semblant d'écouter une voix lointaine : celle du dieu des mers désireux de reconnaître ceux qui frappent à sa porte. Puis, en pointant un sabre vers les néophytes alignés, il s'écrie : « Qui vient ici ? Il y a longtemps que je n'ai vu personne. Approchez, mes amis, que nous fassions connaissance et que je vous régénère. » Le « bonhomme Tropicque » demande ensuite où ils vont, d'où ils viennent, s'il y a des malades à bord. « Il fait chaud dans mon empire, ajoute-t-il, faites rafraîchir ces messieurs ! » Dans la mêlée, un déluge d'eau de mer tombe sur la tête des néophytes placés devant une cuve baptismale. Tandis que l'on rit et l'on boit jusqu'à plus soif, le « bonhomme Tropicque », conduit par un maître de cérémonies, va s'asseoir sur un trône. Il réclame le silence, ensuite prononce une harangue, et met fin au rituel d'initiation, destiné en fait à défouler l'équipage et à assurer sa cohésion : « Vous êtes maintenant purs et dignes de faire partie de mon peuple ! », conclut-il.

Reste que, parmi les huit mille marins embarqués annuellement sur environ quatre cents bâtiments à destination de Saint-Domingue, 5 %,

épuisés par le mal de mer ou d'autres maladies, la peur, les corvées et les ordres donnés à n'importe quelle heure⁸³, ne retournent pas en France. Ceux-là acceptent le premier emploi en ville où on les embauche, « qu'ils soient bons ou médiocres⁸⁴ ». D'autres se réfugient dans les plantations quand ils ne disparaissent pas sous un faux nom en passant à l'Est — la partie espagnole de l'île. Malgré les ordonnances sur l'enrôlement et la police des équipages, l'Amirauté tolère ces irrégularités en se contentant de déclarations portant des noms supposés. En outre, l'officier des classes défend souvent la cause des habitants, c'est-à-dire, ceux qu'on appelle planteurs par influence de l'anglais, dont il partage, sur le terrain, le mode de vie et les difficultés, alors il répugne à poursuivre les déserteurs au motif qu'ils font vivre les quartiers les plus reculés. Les navires de contrebande sont munis de faux manifestes, et parfois certains officiers de l'amirauté ferment les yeux moyennant « des émoluments ». Le jeune Hugues, ayant déjà fait *la crous* sur ses parents comme tout Provençal fait la croix sur ce dont il se sépare à jamais de gré ou de force, n'éprouve aucune envie de fuir l'univers du « bonhomme Tropicque », et encore moins le pays de la seconde naissance, même dévasté. Mais dans quel cadre familial arrive-t-il ? Quels sont les éléments socio-économiques, idéologiques, politiques qui caractérisent Saint-Domingue à l'époque ? Et, dans tout cela, qu'est-ce qui va déterminer son parcours ?

JOSEPH L'AMÉRICAIN

Joseph, frère de son père Jean-François, est sans doute le premier des descendants de François Hugues à s'être lancé, en 1753, dans l'aventure coloniale à Saint-Domingue. Cette « auberge », comme on nomme la colonie, accueille des arrivants qui généralement n'y demeurent que le temps d'accumuler une fortune impossible à réaliser en France. « La manie générale dans toute la colonie, remarque Moreau de Saint-Méry, c'est de parler de retour ou de passage [en métropole]. Chacun répète qu'il part l'année prochaine, et l'on ne se regarde que comme des voyageurs dans une terre où l'on trouve si souvent son asile. Un habitant se regarde comme campé sur un bien de plusieurs millions. Sa demeure est celle d'un usufruitier déjà vieux ; son luxe est en domestiques et en bonne chère, et l'on croirait qu'il n'est logé qu'en hôtel garni. » Joseph fait le choix inverse en s'enracinant aux Cayes-de-Jacmel, une petite paroisse, proche de la frontière avec la partie espagnole de l'île, rattachée à celles de Jacmel et de Baynet. Durant la guerre de Sept Ans, la

rade de Jacmel, seule capable dans les environs de contenir en même temps de gros vaisseaux et des bâtiments marchands, s'est avérée mieux placée que le Cap pour recevoir les troupes et les munitions. En période de paix, on y amène des marchandises diverses venant de Bordeaux, de Marseille ou de l'île hollandaise de Curaçao — la Hollande est alors « le colporteur du monde entier ». C'est de Jacmel aussi que des denrées sont expédiées vers la France. Sa proximité avec l'anse des Flamands où l'on carène et met à l'abri les navires n'ayant pu repartir avant la saison des cyclones, est un autre atout. C'est pourquoi les Hugues de la Canebière prennent l'habitude d'envoyer chez Joseph les garçons du clan qu'ils destinent au commerce en outre-mer. Trois neveux le rejoignent successivement : Pierre Philippe Limal, le fils de Louise-Josèphe Hugues et de Jean-Baptiste Limal, puis Victor, et ensuite Guillaume, frère cadet de ce dernier. Pierre et François Fodrin, tous deux beaux-frères de Jean-François, sont installés, eux aussi, dans la colonie : ils exercent la profession de négociant au Cap. D'autres Hugues, protestants ou catholiques, mais non apparentés à Joseph, exercent au Cap ou au Port-au-Prince dans le négoce et le transport maritime : Pierre, l'un des neveux du célèbre négociant marseillais, Joseph l'aîné ; Jacques Henri, époux de Marguerite Bertrand ; Jacques, armateur et aconier⁸⁵, membre de la chambre de commerce du Cap, est l'associé d'un Payan, originaire lui aussi de Marseille. En juin 1777, trois esclaves estampés DHVGUES, ayant fui une habitation du Cul-de-Sac, semblent lui avoir appartenu. Au total, une vingtaine d'homonymes identifiés, tous originaires de Provence, ont débarqué dans la colonie entre 1749 et 1782.

Joseph, rigoureux comme Jean-François, n'a pas laissé la réputation d'un célibataire qui, sitôt à Saint-Domingue, « se serait abruti, par nécessité physique, dans le libertinage et la débauche avec une esclave » ; tout laisse croire qu'il a peu fréquenté les cabarets à tafia et les tripots. Il décède de mort naturelle, le 9 janvier 1786, à l'âge de cinquante-neuf ans, et non pas massacré en 1793, comme Michaud l'a prétendu. « Tous les gens de bien l'ont regretté », précise l'acte de décès. De son vivant, il a côtoyé beaucoup de monde. Parmi ses intimes figurent Thuret, le commandant des milices du quartier de Jacmel, le chevalier de Grégoire, officier de police, Lejeune du Parnay, Landron de Monteil, Tesseire, Raffès, Pageas, Desplanches ; ce sont des notables, des propriétaires ou des artisans. Pour autant, on se marie peu à Saint-Domingue. Gare aux colons fraîchement venus de France, qui osent épouser une femme non européenne ! D'ailleurs « les Français laborieux, observe Hilliard d'Auberteuil⁸⁶, ne se marient presque jamais ;

le concubinage, ne les attachant aux femmes blanches ou noires que par des liens très légers, convient mieux à leurs projets. [...] S'il se fait quelques mariages, c'est l'intérêt qui les conclut. Souvent ils sont bizarres; de vieux colons épuisés par le libertinage, font à de jeunes filles moins riches qu'eux, l'offre d'un cœur blasé; de vieilles femmes que leurs appâts ont abandonnées plus tôt que leurs désirs, servent de ressources à des adolescents ». Refusant d'admettre que la rareté des filles européennes oblige à prendre femme parmi les Africaines ou les sang-mêlé, et que la diabolisation des mariages mixtes suscite le concubinage, l'Église interdit les alliances « spirituelles et temporelles » entre Blancs et gens de couleur. Toute familiarité, tout commerce, entraînant un mépris du sang blanc toujours dangereux ou scandaleux, est pros- crit. Pourtant, en novembre 1755, deux ans après son arrivée dans la colonie, Joseph n'hésite pas à épouser, à l'église de Notre-Dame du Bon Secours aux Cayes-de-Jacmel, une quarteronne libre, Marie Marguerite Guérin, fille de Jacques, habitant, né à Sainte-Catherine de La Flotte en Ré, et d'une Mulâtresse, Marguerite Rabot. Il n'ignore pas que ceux qui manquent aux lois de la société domingoise se dégradent encore plus dans l'échelle sociale, si les parents de la fiancée possèdent des biens. C'est précisément le cas des Guérin. En 1779, l'un d'eux est commissaire aux classes au Cap, un autre est procureur du roi, un troisième est receveur de l'octroi et curateur aux successions vacantes. La goélette *Sainte-Thérèse*, capitaine Ambroise Guérin, fait du cabotage entre le Cap et Port-au-Prince en juillet 1782. Pierre Guérin, né à Royan en 1761, commande lui aussi un bâtiment marchand. Honoré Guérin, fils de François Guérin, lui aussi capitaine de navire, est planteur de café et commerçant; il a épousé Marie Jacques Frappier, baptisée aux Sables d'Olonne le 15 novembre 1763.

Avant que le traité de Rijswijk n'entérine la présence française dans l'île d'Hispaniola, et que n'arrivent des cargaisons de filles à marier pour combler le manque de femmes européennes, l'édit de 1685 — le Code Noir — permettait aux Blancs d'affranchir « leurs négresses », d'en faire leur légataire universel, de les épouser et même de légitimer les enfants naturels issus de ces unions. Bien entendu, cela n'empêchait pas que le Blanc en question exerce des charges publiques, dont celle de marguillier — fonction confiée à un laïc, membre du conseil de fabrique, chargé de l'administration des biens de la paroisse et de la levée des taxes locales. Mais les choses changèrent dès que le préjugé de couleur⁸⁷ dicta de plus en plus les rapports sociaux. Et c'est à cause de cela que le beau-père de Joseph Hugues, Jacques Guérin,

nouvellement élu à cette fonction à Jacmel, fut dessaisi brusquement de sa charge par un arrêt du Conseil du Port-au-Prince, interdisant aux « Blancs mésalliés de jouir de cet honneur ». Les sang-mêlé qui exploitaient une sucrerie, une indigoterie, une cafétérie, une hatte où l'on élève des bestiaux, ou des terres réservées à la culture de vivres, subirent les pires humiliations. Ceux résidant en France, ou envoyés « pour y parfaire leur éducation », étaient méprisés à leur retour, même s'ils avaient servi dans la maison du roi. Guillaume Labadie, Jacques Bourry, Jacques Delaunay, capitaines et lieutenant de milices, se virent supprimer leurs brevets en 1768 « bien qu'ils eussent été excellents en cette qualité ». Certaines familles de couleur libres, faute de jouir pleinement des droits reconnus pourtant par l'édit en question, allèrent jusqu'à exciper les dispositions d'un autre texte datant de 1642 en faisant valoir leur ascendance — ce n'était pas toujours le cas — d'Indiens venus de Saint-Christophe quand les Anglais expulsèrent les Français de cette colonie en 1640⁸⁸. Mais rien n'y fit. On leur interdit en outre de rouler en voiture, de s'habiller « à la manière des Blancs » et « de se vêtir des mêmes étoffes qu'eux ». Une ordonnance défendit aux mulâtresses de porter des souliers, mais, dit-on, « elles parurent en sandales, des diamants aux doigts des pieds. » Un arrêt du conseil supérieur du Port-au-Prince en date du 9 janvier 1778, pris dans le même but, obligea les notaires et les curés à inscrire le mot « libre » sur les actes concernant les personnes métisses « afin de les rappeler à leur origine, si éloignée fût-elle ». Ainsi, s'agissant de Marie Marguerite Guérin, le terme de « dame », initialement porté sur son acte de mariage, fut rayé et remplacé par la « nommée », le terme de « quarteronne libre » ajouté en interligne. Julien Raimond, envoyé à Toulouse pour ses études, découvre à son retour, en 1766, que sur son acte de baptême, la phrase « le sieur Julien Raimond fils, quarteron », est devenue « Julien Raimond, quarteron libre, fils légitime du sieur Pierre Raimond et de la nommée Marie Madeleine, griffe libre. » Déjà, en 1776, « le feu de la réaction » avait enflammé les esprits après que les enfants Mulâtres du colon Lérivaux reçurent par legs deux habitations prospères « garnies de 240 esclaves ». Les opposants à « la confusion des classes et des familles », scandalisés par cet héritage, à leurs yeux exorbitant et contre nature, tentèrent aussitôt d'obtenir la nullité de tous les mariages mixtes, quant à leurs effets civils. Ils réclamaient en outre au ministre des Colonies l'interdiction aux Blancs d'épouser des filles métisses avant le sixième degré, nuance au-delà de laquelle on ne pouvait plus, avouaient-ils eux-mêmes, distinguer une mulâtresse d'une Européenne. Il faudra attendre douze ans avant que

le gouverneur du Chilleau reconnaisse, en 1788, aux gens de couleur la possibilité de « se confondre » avec les Européens et les Créoles, mais à la condition expresse que « les signes attestant une origine africaine aient totalement disparu [en eux] ».

Il n'empêche que deux enfants naissent de l'union de Joseph et de Marie Marguerite : Joseph Hyacinthe en 1756 — il décède à l'âge de cinq ans —, et Marie Victoire Pétronille en 1758. Marie Victoire, « mestive libre », épouse, en 1776, Louis Toulmé, né à Nantes, garde-magasin du roi à Léogane, puis agent voyer aux Cayes-de-Jacmel. Criblé de dettes, Toulmé est contraint de revenir hâtivement en France afin d'échapper à ses créanciers. Joseph fait aussitôt publier dans *Les Affiches Américaines* l'avis suivant : « M. Hugues, habitant aux Cayes de Jacmel, donne avis au Public, qu'étant caution du sieur Toulmé, son gendre, actuellement en France, il désirerait connaître généralement tous les créanciers de ce dernier, à l'effet, par la voie de la conciliation, de prendre de justes moyens pour les désintéresser, et de parvenir par là à faire cesser des poursuites aussi désagréables pour d'honnêtes créanciers que pour un débiteur [qui s'est porté] caution. En conséquence il les invite à communiquer leur titre de créances en l'étude de M^e Abel, procureur au siège de Jacmel. » Plus tard, l'une des filles de Louis Toulmé et de Marie Victoire Hugues, Marguerite Joséphine, dite Virginie Toulmé, épousera un Bordes — sans doute Joseph Bordes, dit Jolibois, notaire public à Jacmel dont la famille, originaire de Bordeaux, exploite des terres près de la Grande rivière aux Cayes-de-Jacmel.

UNE RICHE FERME

À l'époque, Saint-Domingue est formé de 16 quartiers et 51 paroisses, mais il n'y a pas de municipalités. Le Brasseur constate que ce pays forme en réalité trois colonies distinctes : les provinces du Nord, du Sud et de l'Ouest n'ont pas le même climat, le même régime de sécheresse et de pluies, ni les mêmes mœurs. Les propriétaires habitent les unes, quand il n'y a que des gérants dans l'autre. Il y a aussi des différences dans leur position géographique. Dans le Sud et l'Ouest, les plantations sont dévastées par des maladies, des ouragans ou des tremblements de terre, alors que dans le Nord, elles ne sont pas concernées par ces fléaux. En haut de l'échelle se trouvent les grands planteurs qui appartiennent en France à la noblesse ancienne ou récente, les colons cultivateurs « au-dessus de vingt nègres », les négociants et fondés de pouvoir « à

gages à dix pour cent », auxquels s'ajoutent les officiers militaires et les hauts fonctionnaires. Viennent ensuite, les planteurs possédant des habitations de moindre importance, les commerçants, leurs commis, tous ceux qui n'ont pas de terres ou ne sont pas fondés de pouvoirs d'un grand propriétaire absent — ce terme désigne les colons qui, fortune faite, préfèrent vivre en France, après avoir confié la gestion de leurs affaires à un fondé de pouvoirs ou gérant. Puis, les « petits Blancs » formés d'engagés, d'artisans, de pacotilleurs, de marchands ; à tous ces gens, s'ajoutent ceux, comme Hugues va le devenir, qui exercent dans la pêche ou le cabotage. Les Libres de couleur, c'est-à-dire, les Mulâtres et les Noirs libres — enfermés dans une classe intermédiaire mais voulant se hisser au niveau des Blancs dont ils proviennent pour une bonne part — sont rejetés, même étant habitants propriétaires. Enfin, les esclaves, nés dans l'île ou importés récemment, demeurent tout en bas dans des catégories de conditions différentes. Cet ensemble disparate, fait d'intérêts et de sentiments antagonistes⁸⁹ travaille en tout cas, de gré ou de force, pour la prospérité d'une « riche ferme » composée de 650 sucreries, 100 guildiveries, 1200 indigoteries, 3 000 caféières, 550 cotonneries, et 5 500 places à vivres — appellation des terres où l'on cultive les légumes et les fruits du pays.

Durant l'administration d'Ogeron⁹⁰, l'agriculture avait commencé à remplacer le « brigandage » — l'autre nom de la flibuste —, puis avec Ducasse, son successeur, la plantation prit un essor trop considérable. Au point que, dès la fin du xvii^e siècle, les denrées exportées assurent la richesse des négociants des ports métropolitains — elles se chiffrent à environ à 120 millions de livres tournois en 1780 —, tandis que les produits manufacturés importés par la colonie procurent un débouché externe tout aussi profitable. Certes, Ogeron et Ducasse avaient transformé les flibustiers en habitants⁹¹, mais avant cette mutation, les flibustiers de la Tortue et du nord-ouest d'Hispaniola (appelé Saint-Domingue), n'avaient pas jugé utile d'occuper, et encore moins de les défricher, les terres situées dans l'Est de l'île. Sauf à en tirer des provisions de bouche nécessaires à leurs expéditions en mer, l'agriculture extensive n'était pas leur affaire. Seule importait la position stratégique, à l'entrée du golfe du Mexique et face à Cuba, d'où ils pouvaient capturer les navires passant par le canal de la Jamaïque. Non loin, les îles Turques, Caïques et Lucayes servaient de repli quand les hauts-fonds connus d'eux seuls n'avaient pas dissuadé leurs poursuivants. Il restait donc à régler ce problème demeuré trop longtemps en suspens. On le résout en juin 1777, quand le marquis d'Ossun, pour la France, et

Joseph Monino de Florida Blanca, pour l'Espagne, ratifie à Aranjuez le traité conclu le 29 février 1776 fixant la frontière entre les parties respectives de ces deux pays à Hispaniola. Jusqu'alors, une séparation de fait était marquée, sur la côte du Nord, par la rivière du Massacre, puis s'étendait jusqu'à la rivière d'Yaque, tandis que celle de la côte du Sud se terminait à la rivière de la Neybe près du cap de la Béate. Mais la France consent à réduire ses prétentions sur cette partie, non pas par complaisance, mais pour tenir compte d'une évidence. Dans la partie française, on avait concentré les établissements agricoles le plus près des ports afin d'embarquer rapidement les denrées. Dans l'autre, les Espagnols, surtout éleveurs, avaient préféré occuper les savanes négligées par leurs voisins, notamment celles de Goave, du Petit trou et de Neybe.

En marge de l'accord d'Aranjuez, la France et l'Espagne signent un second traité, dit de police. Désormais, les soldats et matelots déser-teurs sont restitués de part et d'autre; les esclaves mariés restent à la nation dans laquelle ils ont contracté mariage. Les battues contre les *Marrons* sont coordonnées. Les fugitifs repris seront remis à la justice de la nation qui a fait la capture, et ils seront employés à des travaux publics en attendant la réclamation de leur maître. On stipule par ailleurs qu'en cas de guerre ou d'attaque imprévue de l'une des deux parties de la colonie, la nation non attaquée devra fournir à l'autre des secours en hommes, en argent, en munitions de guerre, en vivres ainsi que l'asile, à terre ou dans ses ports, la défense de l'île étant devenue une cause commune. Cette clause traduit la crainte que leurs possessions respectives aux Antilles ne soient fragilisées par la guerre d'Amérique. Les vaisseaux anglais, s'ils étaient rassemblés en Jamaïque ou même à la Barbade, pourraient atteindre rapidement Saint-Domingue. Et il serait impossible, disent les Français, de défendre la colonie sans des forces terrestres et maritimes considérables, au demeurant inexistantes. Le roi d'Espagne envoie alors des bataillons au Guárico — le nom de l'ancienne région du Cap. Il autorise aussi le gouverneur de la partie française à se fournir en vivres dans la partie espagnole. Pour autant, les Français continuent de livrer aux Espagnols des bas, des chapeaux, des toiles et des étoffes, des fusils, de la quincaillerie et des vêtements. En retour, ils importent des chevaux et des bêtes à cornes, destinés aux travaux aratoires et à la boucherie, ainsi que de la viande fumée et des cuirs. Les habitants de la partie espagnole n'hésitent pas à faire transiter leur richesse chez les Français, puis en Jamaïque, soit pour la soustraire à la convoitise des pouvoirs publics et des prêtres inquisiteurs, soit, s'il

s'agit de denrées, pour profiter d'un fret à bon marché à destination de l'Europe.

LA SÉDITION COMME PRINCIPE

Selon Roume, le négociateur français aurait abandonné une partie de territoires domingois aux Espagnols, dans le but d'affaiblir les « grands Blancs » dont on craignait à Versailles l'éternel esprit d'indépendance⁹² manifesté lors des « révoltes blanches » de 1670, 1723 et 1769. Ces derniers, il est vrai, ne manquent jamais de rappeler au roi que « leur colonie » est l'unique possession d'outre-mer à s'être donnée volontairement à la France, et surtout qu'elle n'a jamais été achetée ni conquise. « Il ne fallut pas un siècle pour opérer la destruction des premiers habitants de Saint-Domingue qui périrent sous les coups de la misère, des maladies européennes. C'est alors que des hommes de diverses origines — Espagnols, Anglais, Portugais, Français, Hollandais et Danois — connus sous le nom de flibustiers, y fixèrent leur asile, reconnurent la nécessité d'une puissance protectrice et se déterminèrent en faveur de la France. » N'est-ce pas une manière polie de rappeler qu'ils se considèrent comme un protectorat ? Et, de ce fait, ils ne cessent de mettre en avant leurs droits imprescriptibles, ajoutant au passage que « la zone torride ne faisant pas partie de la zone tempérée, leurs peuples ont une manière d'être et des habitudes aussi dissemblables que leurs climats respectifs ». Selon eux, Saint-Domingue est une portion du Nouveau Monde, habitée et cultivée par des hommes dont l'ensemble forme un peuple particulier (« les Américains », comme ils s'appellent eux-mêmes). Prétendant bien connaître les mœurs et les aspirations de la colonie, ils se considèrent comme les seuls à juger des lois lui convenant, et donc les seuls à l'administrer en s'organisant à leur gré. Ils reprochent à la France, à peine les conquérants et les créateurs de la colonie eurent-ils enrichi leur mère patrie, d'avoir envoyé, en échange de leurs productions, des compagnies exclusives, des marchands « plutôt arabes que français », des gouverneurs, des intendants, des états-majors et des milices, qui les ont désolés. Autant de fléaux réunis n'incitent pas les habitants à prolonger leur séjour dans la colonie. Par ailleurs, le ministre de la Marine fait appliquer des lois prohibitives par « des despotes militaires peu soucieux de s'instruire des particularismes locaux ». En modifiant fréquemment le cours des monnaies, les gouverneurs nuisent, disent-ils, aux transactions commerciales. Les habitants s'en prennent aussi aux négociants métropolitains dont bon nombre d'entre eux sont les éternels débiteurs. « Le

colon, en naissant, est débiteur du commerce de France: il vit et meurt chargé du même poids », constate l'intendant Le Brasseur. De fait, Saint-Domingue a toujours été régie par ses propres lois; la coutume de Paris, la réglementation sur les poids et les mesures y sont rarement appliquées alors qu'elles le sont en Guadeloupe et en Martinique. Rien non plus n'est défini en matière d'impôts, de commerce interlope, ni de concessions des terres. « La législation de Saint-Domingue est très simple et très large; il faut être de mauvaise foi pour ne pas l'entendre: elle respire partout la concorde, le bien de l'humanité, la prospérité des colons, leur liberté, leur bonheur, et les progrès du commerce [...]. [Chaque catégorie sociale] a ses prérogatives, ses privilèges, ses pouvoirs, mais aussi ses bornes et ses limites clairement marquées dans les ordonnances. La volonté de nos Rois est que chacun jouisse des droits attachés à sa place, mais qu'il ne permette point la liberté de les étendre. », constate l'avocat Desapt⁹³ en 1777. Par ailleurs, alors que la Guadeloupe et la Martinique sont dotées d'assemblées coloniales où siègent les représentants des planteurs jouant un rôle de contre-pouvoir face au gouverneur général, Saint-Domingue en est dépourvue. Les Chambres d'agriculture et de commerce, créées au Cap Français en 1759 et au Port-au-Prince en 1761, sont les seules institutions où siègent des colons. Le système repose en définitive sur un dispositif conférant effectivement aux représentants du roi des pouvoirs très étendus. Ainsi le gouverneur général préside le conseil supérieur, promulgue les lois, nomme à la plupart des emplois, et attribue les concessions de terre, tandis que l'intendant gère les finances, assure les pouvoirs de justice et de police. Le gouvernement local, on le voit, exerce à la fois le pouvoir législatif et exécutif.

IL N'Y A NI TRANQUILLITÉ AU DEDANS, NI PAIX AU DEHORS

Mais à quoi servirait-il, se demande-t-on chez les colons, de sauver Hispaniola d'un péril externe si Saint-Domingue était attaquée, de l'intérieur, par des esclaves insurgés? Car l'intensification du marronnage inquiète la population. Jusqu'alors, les journaux se contentaient de publier la description des fuyards, en invitant le public, contre une récompense, à les ramener chez leur propriétaire. À présent, près de Jacmel, et des Cayes-de-Jacmel où sont installés les Hugues et les Guérin, un millier de *Marrons* — esclaves en fuite — vivent dans la montagne de la Selle et harcèlent les propriétés situées entre la Pointe de Feste et l'Anse-à-Pitre. Les produits de leurs rapines et cultures sont vendus à des frontaliers espagnols, en échange de

marchandises, d'armes et de munitions. En dépit de plusieurs battues conduites par Saint-Vilmé, major au Mirebalais, — de janvier 1777 à novembre 1778 —, ils continuent d'attaquer les plantations. Un violent assaut contre le poste de garde au Boucan Patate a fait fuir presque tous les Blancs de la zone. Les autres colons trouvent encore le courage de résister dans des fortins en palissades ou barricadés chez eux dès la nuit tombée. Lilancour, propriétaire à Jacmel, a failli être « privé de sa virilité » ; il a gardé la vie sauve grâce à sa garde personnelle composée de 70 hommes de couleur. En représailles, les planteurs se livrent à des atrocités du même genre dont personne n'entrevoit la fin. Un gérant ayant surpris un jeune esclave dans les bras d'une mulâtresse dont il était l'amant, a fait fouetter 600 fois le malheureux avant de l'attacher au fourneau d'une sucrerie, en attendant — avant de l'achever — de voir la couleur de l'enfant, si l'infidèle s'était trouvée enceinte. Rouvray, le propriétaire de l'habitation, prévient le gouverneur de la colonie qu'il a donné l'ordre à son gérant de faire feu sur tous les Nègres Marrons qui se trouveraient dans ses bois ou dans ses places à vivres. « Pour la sûreté générale, tout Noir inconnu dans une habitation, ou marchant dans une savane, doit s'arrêter lorsqu'on le lui ordonne, ou alors il est digne de mort ». Rouvray ajoute qu'il a ordonné aussi à son gérant d'arrêter et de remettre à la maréchassée, tout Blanc de bas aloi qui viendrait commettre des désordres dans son habitation. Autant que les *Marrons*, la « canaille blanche des bourgs » tourmente les gens de Saint-Domingue. Qui est-elle ? Ce sont en général des prêtres « ennuyés de leur état », des officiers réformés ou cassés, des laquais, des banqueroutiers ou des jeunes « échappés de la main paternelle voulant les corriger⁹⁴ », autrement dit, des fugitifs de tous poils, toujours prêts, le tafia aidant, à en découdre. Ils ont plutôt tendance à se regrouper au Cap pour y faire les quatre cents coups. Ce qui dérange au plus haut point les négociants et les magistrats de cette ville opulente. Depuis l'expulsion des Jésuites en 1763⁹⁵ — auxquels les colons reprochaient de ruiner leur pouvoir sur les esclaves ou de pousser les Noirs à se marier légitimement — la religion peine à réguler une société de plus en plus interlope. D'autant que la plupart des églises ne sont pas entretenues et que les missionnaires inspirent moins les fidèles. Alors, les autorités locales demandent au Gouvernement central de freiner l'embarquement à destination de Saint-Domingue « d'inconnus dévoyés sans talents, sans métiers et sans recommandations ». L'émigration, souhaitent-elles, devant apporter « des sujets de caractère actif, intelligents et instruits ». Tout cela dans le but de ramener la sécurité, élément nécessaire au développement des affaires. Afin de réduire le marron-

nage, certains envisagent même la création, dans chaque paroisse, d'une sorte de tribunal de recours pour les Noirs, chargé de veiller à une gestion plus humaine de leur sort (moyens de subsistance mieux assurés, lutte contre les excès des maîtres et de leurs gérants, définition d'une échelle de peines et de punitions équitables). Ce projet ne trouve aucun écho favorable.

D'AUBERTEUIL, DUBUISSON ET ROUVRAY

Nous sommes en 1778. Les interrogations vont bon train. Quelques habitants clairvoyants — l'esprit de Montesquieu n'y est pas étranger — se prennent à rêver de lois nouvelles porteuses de paix et de tranquillité. L'année précédente, Hilliard d'Auberteuil, ancien homme de loi à Saint-Domingue, a jeté un pavé dans la mare en comparant cette colonie à un volcan dont la tranquillité apparente dissimule un danger. Sans de profondes réformes, l'anarchie et le faible nombre de Blancs par rapport aux Noirs l'entraîneront, observe-t-il, à sa perte. Il est vrai que les planteurs n'ont pas vu (ou pas voulu voir) que les arrivages réguliers d'Africains, s'ils faisaient croître considérablement les productions de la colonie, et par conséquent leurs profits, augmentaient, dans la même proportion, le risque d'une sédition généralisée des esclaves. Mais une telle issue leur paraissait inimaginable, eu égard à la discipline brutale appliquée dans les ateliers pour contenir toute révolte, et à l'éloignement des quartiers entre eux empêchant ces hommes de communiquer. Et d'Auberteuil d'ajouter que, la population se renouvelant sans cesse, les Européens n'avaient pas l'esprit de patrie. En outre, le manque de lois dans de nombreux domaines favorise une police et une justice arbitraire; aussi « le goût de domination, ajouté à une grande fortune, leur fait oublier leur première obscurité ». Il préconise que les expatriés n'aient aucune influence dans l'administration locale. Le maintien de la colonie nécessite non seulement que la France la défende par des armes mais aussi par une bonne législation, car le système en lui-même est destructeur. Il faut diriger les passions et la violence des habitants vers l'utilité publique; réprimer ceux-ci par des règlements, et ne rien laisser aux caprices de quelques hommes sans expérience — sous-entendu, les gouverneurs et les intendants — que l'éloignement de leurs supérieurs à Paris, et l'espoir de l'impunité rendent toujours inconsidérés. « Croyant tout savoir sur ce qui est particulier à la colonie, ils s'érigent en petits tyrans chacun dans leur place. » D'Auberteuil demande alors l'adoption de mesures législatives métropolitaines qui préservent cependant les

mœurs locales ; une police qui punisse sévèrement l'oisiveté et fournisse l'occasion d'un travail utile. « Le temps est fini où l'autorité absolue des gouverneurs a permis de soumettre les aventuriers fondateurs de la colonie, celui de la loi gouvernant tous les hommes est venu ». Et il met en garde les autorités. « Si dit-il, l'on maintient cette société en l'état, l'ingratitude et la cupidité des habitants entraîneront une séparation prochaine d'avec la France ou de plus grandes contestations. » Et, comble de la provocation, comme le pasteur Clarkson⁹⁶ l'avait déjà fait, il déclare que les Noirs ne sont pas intellectuellement inférieurs aux Blancs ! « Les Nègres sont bons et faciles à conduire ; ils sont laborieux quand ils ne sont pas découragés : aucune espèce d'hommes n'a pas plus d'intelligence que d'autres. Elle se développe même chez eux avant qu'ils soient civilisés, parce qu'ils ont beaucoup de bonne volonté. Il ne faut pas plus juger de leur caractère et de ses inclinaisons par la férocité qu'il manifeste, que du caractère du Français par toutes les horreurs dont nous avons été témoins. Le Noir n'est pas sans défauts, l'esclavage ne fait que les développer. »

Dubuisson⁹⁷ réagit aussitôt. « Il n'existe pas un colon, pas un maître qui ne s'élève contre [ces] ridicules assertions. Sans doute, voit-on des Nègres dont l'intelligence est assez étendue, mais ces exemples rares et remarquables [contredisent] le paradoxe de M. H [Hilliard d'Auberteuil]. La seule partie où quelques Nègres aient possédé des connaissances, c'est la musique. Les progrès qu'ils font dans ce domaine sont dus aux dispositions organiques avec lesquelles ils sont nés ; et cette attitude mécanique est commune dans tous les climats chauds. Louïe est le sens le plus perfectionné par une chaleur continue : il se développe et se fortifie dans un air tiède. » Ce poncif, trop restrictif, servira, bien plus tard, à définir le principe de l'oreille absolue⁹⁸ ; c'est-à-dire, l'explication scientifique du don (« la chaleur continue » n'y étant pour rien) que possédaient certains Noirs sur les plantations — mais qui se révèle chez d'autres individus, quelles que soient l'époque, leur race et origine — de reconnaître parfaitement toutes les notes formant une mélodie entendue dans la maison du maître ou ailleurs, puis de les reproduire spontanément (donc sans aucune partition) sur un piano, un violon ou n'importe quel autre instrument de musique. Réfutant toute sécession éventuelle des colons, Dubuisson voit l'indépendance de la colonie comme une chimère⁹⁹. Il fulmine : « Sur quoi fonder cette aliénation de la colonie pour sa métropole ? Parce que des négociants veulent être payés de leurs avances, et des colons cherchent à jouir de leurs travaux, désirs souvent opposés l'un à l'autre ? Faut-il en conclure qu'ils appel-

leront l'Étranger pour se donner à lui? Non! La colonie est peuplée de Français; elle se fera toujours gloire de dépendre de la France. »

Rouvray s'en prend à d'Auberteuil de manière encore plus corrosive¹⁰⁰. Si Saint-Domingue est un baril de poudre, souligne-t-il, c'est parce qu'elle est gouvernée par des « protégés de Cour sans expérience ». Paraphrasant Montesquieu, il rappelle que les lois ne sont bonnes qu'autant qu'elles sont en rapport parfait avec la nature des lieux, du climat, des hommes et des choses. Donc, l'ordre social qui a assuré la prospérité de la colonie ne doit pas être régi par le droit de la métropole. Soucieux de ne laisser à quiconque le soin de légiférer à la place des grands propriétaires, Rouvray estime nécessaire de rendre la colonie indépendante pour son régime intérieur et dépendante pour tout le reste. Pour assurer la richesse de Saint-Domingue, il faut d'abord préserver les mœurs locales. Dans une colonie à esclaves, les individus doivent être maintenus dans le plus grand ordre. Et pour cela, la police doit conserver fermement les rapports de domination existant entre les différentes composantes de la population; c'est-à-dire l'obéissance aveugle que les Mulâtres et les Noirs (libres ou non) doivent témoigner à l'égard de tous les Blancs. Parallèlement, elle doit maintenir aussi les « petits Blancs » employés sur les habitations dans la stricte subordination des planteurs. La police, selon Rouvray, est une juridiction dont la compétence commence là où cesse celle des magistrats ordinaires. Elle doit servir en se basant même sur des « probabilités » lorsque les preuves « sont impossibles à trouver ou inadmissibles pour des raisons politiques ». Son emprise doit s'étendre sur les gens des bourgs, les économes, les raffineurs, les ouvriers, les petits marchands, les aventuriers, mais jamais sur le citoyen domingois; en un mot sur tout ce qui n'est pas propriétaire ou fondé de pouvoirs d'un négociant ou d'un propriétaire absent. Elle doit s'exercer lourdement sur « les mauvais sujets » nouvellement arrivés, en leur donnant, par ce biais, l'habitude et le goût du travail, et en faire à terme des honnêtes hommes. En résumé, les planteurs doivent être placés sous la protection des lois [qu'ils feront eux-mêmes], tandis que l'autre partie de la population, toutes origines confondues, doit être mise sous la surveillance de la police. On ne peut être plus clair.

Bien entendu, l'ouvrage de d'Auberteuil parvient à Versailles où l'on reproche à l'auteur non seulement d'avoir décrit la colonie « sous un jour inacceptable », mais de critiquer injustement le gouverneur général d'Ennery et l'intendant de Vaivre. Il est saisi, puis interdit de

LE PAYS DE LA SECONDE NAISSANCE (1777-1779)

réimpression par un arrêt¹⁰¹ en conseil du roi du 17 décembre 1777. Pourtant, cette mesure ne met nullement fin à un débat, dont Hugues va fortement s'imprégner pour forger ses opinions, et qui réapparaîtra à Saint-Domingue aux heures les plus chaudes de la Révolution.





III. L'AVENTURIER DE SAINT-DOMINGUE (1777-1789)

« Il y a trois sortes d'hommes : les morts, les vivants, et ceux qui vont sur la mer. »

Comme Jean Boze¹⁰² ou d'autres capitaines ayant navigué en mer des Antilles et dans le golfe du Mexique, Victor Hugues a été peu disert sur son passé de marin. On ignore le nom des armateurs et des navires qui l'ont employé. Et on ne sait pas non plus si, devenu capitaine, il a exercé à son compte ou « à part de profit ». Néanmoins LaFayette¹⁰³, en résumant ses antécédents, l'a traité de « pirate ». L'intéressé, quant à lui, jure d'avoir fait du cabotage pendant quinze ans près des colonies espagnoles et anglaises, commandé pendant plus de huit années (son brevet de capitaine a été obtenu à l'âge de 24 ans), pêché durant deux autres, et avoir toujours habité au Port-au-Prince. « J'ai été aussi, ajoutet-il, pilote côtier sur plusieurs bâtiments, et [...] souvent en l'absence ou maladie du capitaine du port, j'ai mouillé, entré et fait caréner des bâtiments de l'État¹⁰⁴ ». Carthagène sur la Côte Ferme, Porto Cabello, Portobelo dans l'isthme de Panama, Saint-Jean d'Ulloa et Veracruz dans le golfe du Mexique sont les ports qu'il a le plus fréquentés¹⁰⁵. En plus de Charleston aux États-Unis, il s'est arrêté dans la plupart des îles antillaises, depuis Cuba jusqu'à Trinidad. Une recommandation du Vénérable de sa loge du Port-au-Prince, retrouvée à Pointe-à-Pitre, atteste une escale en Guadeloupe, au début de l'année 1788, sans doute pour y livrer du bétail et des marchandises. Autant dire qu'avant d'y débarquer en 1794, comme commissaire délégué de la Convention, il connaissait déjà la configuration de cette colonie. Hugues a finalement posé son sac à terre en 1789. « Depuis cette date, dit-il, j'ai occupé des fonctions publiques à la nomination de mes concitoyens, ou à celle du Gouvernement français¹⁰⁶. » Mais comment expliquer que depuis 1786, notre homme était marchand de farines et exploitait une boulangerie au Port-au-Prince ? Et que de 1789 à 1792, il mouillait des navires de l'État ou faisait des missions en mer pour le compte de l'Assemblée de Saint-Marc ? Michaud observe à ce propos que ses voyages en mer lui ont fait faire « beaucoup d'entreprises ». En réalité, il a mené conjointement des occupations maritimes et terrestres, les secondes



prenant le pas sur les premières au fur et à mesure de son engagement en politique.

LE MARIN PÊCHEUR

Nous sommes en 1778. La France a déclaré la guerre à l'Angleterre sans envoyer immédiatement les forces navales suffisantes pour appuyer les *Insurgents* et protéger ses propres colonies aux Antilles. Un garde-côte, le brigantin *La Fleur de la mer*, assure seul la protection du commerce sur la côte de l'Ouest et celle de la bande du Sud de Saint-Domingue. John Porkins, capitaine anglais monté sur un navire armé de 10 canons, en profite pour attaquer les caboteurs¹⁰⁷. En une année, il va capturer 200 bâtiments ; le but est d'affaiblir l'économie de Saint-Domingue. D'autres corsaires, armés en Jamaïque, fondent sur les bateaux de pêche. À part les Cayes où arrivent par miracle quelques navires hollandais, la population de Jacmel et de ses environs ne s'alimente que par le troc avec le petit cabotage. D'ordinaire, l'activité maritime est intense dans la zone ; à certaines périodes, des bâtiments de toute sorte, auxquels se joignent les petits patrons de pêche, viennent y attraper des poissons migrateurs. Mais tout ce monde, qui entretenait des échanges avec l'extérieur, a presque disparu. Dans les plantations, la ration hebdomadaire d'un esclave¹⁰⁸ comprend deux livres de bœuf salé ou trois livres de poisson. Faute de morue et d'autres poissons séchés de provenance française ou anglo-américaine, on s'est mis à « saler aux Nègres » ce que ramène la pêche locale. Cela ne suffit pas : il faudrait davantage de barques et de marins, au demeurant peu nombreux en raison des captures¹⁰⁹, des désertions et des réquisitions sur les bâtiments de l'État. Deux compagnies de soldats matelots sont créées ; ces derniers sont baptisés « flibustiers », cette dénomination prestigieuse devant attirer les novices et les déserteurs. L'Amirauté abandonne l'expérience mais rappelle que la pêche côtière fournit « des biens infinis » dont la colonie a besoin. « Beaucoup moins pénible et peu sujette aux accidents », cette activité offre en outre les mêmes avantages de carrière que la navigation intérieure et le long cours. Les pêcheurs de la bande du Sud se concentrent aussitôt au Port-au-Prince pour accéder plus facilement à l'Anse rouge, aux côtes de Jérémie, de la Gonave, du môle Saint-Nicolas, de Léogane et de Grand-Goâve, zones moins fréquentées par les hommes de Porkins. Une contrainte : la durée du temps de pêche doit être assez courte pour éviter que les prises ne soient avariées avant d'arriver sur les lieux de séchage. Compte tenu des circonstances,

Hugues a-t-il voulu, dès son « acclimatation », voler de ses propres ailes ? L'a-t-on placé sous l'autorité d'un patron ami des Hugues et des Guérin, ou a-t-il été réquisitionné ? Cette expérience va, en tout cas, lui permettre de se familiariser, en plus des techniques de pêche¹¹⁰, avec les côtes, l'emplacement des passes, les mouillages, les bancs de sable, les courants et le régime des vents dans le golfe de l'Ouest. À cette époque, la cartographie peu sûre oblige les marins à avancer à vue ou à l'instinct. Ce n'est qu'après la parution, en 1788, d'un ouvrage intitulé *Le pilote de l'isle de Saint-Domingue*¹¹¹ que la navigation côtière deviendra plus aisée. Il comprend les vues des côtes, dessinées sur des cartes, servant à éviter les dangers à l'approche des ports, et indiquant sous quel aspect le capitaine doit voir les terres avant d'y pénétrer.

Quand Victor Hugues s'installe au Port-au-Prince, l'on vient d'achever la reconstruction de la ville, rasée, en 1770, par un tremblement de terre. Auparavant, plusieurs séismes de même intensité avaient déjà secoué la province de l'Ouest. Dans son *Essai sur le commerce de l'espèce humaine*, l'abbé Clarkson attribue ce phénomène récurrent à la colère de Dieu « provoquée par la servitude des Nègres ». Les scientifiques, eux, l'expliquent soit par des déflagrations de matières inflammables enfouies dans le sous-sol, et provoquées par l'électricité quand celle-ci pénètre dans la terre ; soit parce que les gouffres et les failles, sur lesquels Port-au-Prince a été construit, communiquent avec les côtes. En s'y engouffrant, des vents très violents mettent en mouvement les eaux souterraines et déclenchent ainsi « une commotion désastreuse ». Prudent, le gouvernement local recommande désormais de ne rebâtir qu'en bois. Mais ce ne sont pas ces désastres qui font hésiter les convois à relâcher au Port-au-Prince, c'est la position de ce port au fond du Trou Bordet, situé trop sous le vent et isolé dans le grand golfe occidental de la colonie. Venant du Cap, on y parvient en longeant péniblement la province du Nord, et on n'en repart qu'après un débouquement long et périlleux. L'espace portuaire occupe deux zones distinctes : le port du roi, face à la batterie Sainte-Claire et aux magasins du roi, est destiné aux vaisseaux de guerre, aux navires négriers et aux bâtiments des États-Unis d'Amérique ; le port marchand, à l'entrée duquel se trouve le fort l'Îlet, fait face à la batterie Saint-Joseph ; réservé à « la diverse », il peut recevoir des goélettes de 15 et 25 tonneaux, une flottille de pêche et des embarcations de faible tirant d'eau permettant le cabotage ou la contrebande dans la mangrove ou aux embouchures de rivières. Non loin, en plus d'hôtels garnis, se trouvent des petites auberges dont les chambres, réparties autour d'une cour commune,

sont louées jusqu'à une gourde par mois. Généralement, c'est là que prennent pension les matelots et les novices.

Le nouveau Port-au-Prince, où vivent 7 200 personnes — 1 800 Blancs, 400 affranchis, 4 000 esclaves, et 1 000 soldats en garnison —, n'est pas comparable à Santo Domingo dans la partie espagnole. Il l'est encore moins avec La Havane dont les maisons à étages et aux toits en tuile sont construites en pierres de taille ou en maçonnerie blanchie. On n'y trouve pas non plus d'opéra inspiré de celui de Naples, ni de clochers lui donnant l'aspect d'une ville d'Europe du Sud. En dehors du siège du gouvernement, on compte à peu près six cent huit maisons généralement d'un seul niveau¹¹², couvertes de palmes ou d'essentes (bardeaux de bois), et disposées par îlets. Selon Wimpffen, il y avait au Port-au-Prince, à la veille de la Révolution, 895 maisons formant « un amas de baraques de planches » qui offrait l'aspect d'un « camp tartare ». Corvington indique, lui, qu'on se limitait à un rez-de-chaussée à cause des tremblements de terre mais cette obsession commençait à décroître et les maisons à étage se faisaient de plus en plus nombreuses, surtout dans le beau quartier du Bel-Air¹¹³. Des caniveaux empierrés facilitent l'écoulement des eaux et des détritiques, sans empêcher l'insalubrité de la ville. « On ne voit pas sans frémir, regrette Menonville, une Nègresse atteinte d'éléphantiasis abandonnée par ses maîtres, mendier dans les rues, dans les marchés, où elle peut infecter mille autres esclaves. » L'agglomération s'articule, du nord au sud, autour de la rue Royale bordée de boutiques et de bureaux. Dans les rues Bonnefoi et des Fronts-Forts, se trouvent les orfèvres et les bijoutiers, les tailleurs et les modistes, les coiffeurs et les parfumeurs. La plupart des vingt-six rues à angle droit, non pavées, sont envahies par des cabriolets attelés « à trois petits chevaux » ou par des voitures à impériales. Des cabrouets transportent du linge, des vivres, des denrées, du fourrage, du bois à brûler et de la chaux. La vie culturelle y est active. Sur la place de Vallières, on a construit une salle de spectacle où viennent se produire des troupes de Paris¹¹⁴. « La compagnie des Comédiens du Port-au-Prince » présente, cette année-là, *le Bourgeois Gentilhomme*. Comme au Cap, à Saint-Marc ou à Léogane, il y a des « cabinets littéraires » permettant de lire la presse locale, les journaux et les revues françaises ou étrangères. L'imprimerie royale signale régulièrement l'arrivée d'ouvrages venant de France — les œuvres de Rousseau, Racine, Molière, Diderot, Piron, Homère, Buffon, et même un traité contenant « la manière d'apprendre à écrire, à compter et à calculer sans le secours d'aucun maître ». Chez Fontaine, libraire et imprimeur, la liste est longue de livres mis en loca-